



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Syndicat Intercommunal d'Énergies,
d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre



SOMMAIRE

- 3 L'éditorial du président
- 4 L'identité du SIEEEN
- 5 Le bureau syndical 2024
- 6 La mission Transition énergétique et climat
- 10 Rubrique Énergies**
- 11 La distribution publique de l'électricité
- 12 Le contrôle de la concession électricité
- 13 Le contrôle de la concession gaz
- 14 Le réseau d'éclairage public
- 17 Le groupement d'achat d'énergies
- 18 Le réseau de bornes de recharge
- 19 Rubrique Équipement**
- 20 Patrimoine et énergies
- 24 La régie SIEEEN Chaleur
- 27 Le Service d'Informations Territoriales des Collectivités (SITEC)
- 31 Rubrique Déchets - Économie circulaire**
- 32 Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- 36 Organisation et Moyens**
- 44 Les partenaires du SIEEEN
- 46 Sigles et acronymes



Directeur de la publication : **Guy Hourcacie**
Coordination : **Bénédicte Martin**
Rédaction : **Jef d'Argent (Moklé)**
Mise en page : **Renaud Scapin**

Crédits photos : **SIEEEN, Lionel Brügger, Romain Darçon, Freepik, Adobe Stock, Ceme - DreamArtMedia**
Sources des tableaux et graphiques : **données SIEEEN**
Impression : **Inore Groupe Impression**
600 exemplaires - Juin 2025

Photo de couverture - Église de Mesves-sur-Loire 2025

ÉDITORIAL



● **Guy Hourcabie**
Président du SIEEEN

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

L'année 2024 a été intense et mouvementée, dans un contexte général anxiogène. Le SIEEEN n'a pas été épargné ! Nous sommes toujours mobilisés afin de trouver une solution au différend qui nous oppose à l'État dans l'exercice de nos missions « technologies de l'information et de la communication » auprès des collectivités nivernaises. Nous allons travailler avec la Préfecture pour trouver une solution qui nous permette de poursuivre nos actions et sécuriser les postes et les compétences.

Nous demeurons vigilants, par ailleurs, sur l'action d'Enedis. Le concessionnaire tend à interpréter le cahier des charges de la concession de façon singulière. Il s'octroie même la compétence du Syndicat sur l'extension de réseau en milieu rural pour faire du raccordement HTA de producteur... En 2022, lors du renouvellement du contrat de concession, Enedis s'est engagé à garantir la qualité de la distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire, au travers de plans pluriannuels d'investissements, notamment. Nous constatons que les problèmes perdurent. Le SIEEEN réclame toujours l'enfouissement des réseaux pour les sécuriser et ne plus subir les aléas climatiques, surtout en zones forestières. Les temps de coupures se sont dégradés. Ils ont atteint 103 minutes, voire 117 minutes, si l'on cumule tous les problèmes survenus sur les réseaux. C'est nettement au-dessus de l'objectif retenu au niveau national des 59 minutes ! Sans réseau d'électricité fiable, nous ne pourrions soutenir les exigences de la transition énergétique.

L'enjeu est bien là : aider la Nièvre à réussir sa transition énergétique ! Nous poursuivons nos actions pour bien accompagner notre territoire. Avec le Conseil départemental de la Nièvre, nous co-pilotons le second volet de la stratégie énergétique dédiée aux énergies renouvelables. Nous nous sommes engagés activement dans les trois ateliers de co-construction de la stratégie et la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Nous avons mis en ligne un cadastre solaire départemental pour permettre aux particuliers et collectivités d'apprécier la pertinence d'installer des panneaux solaires en toiture pour de l'autoconsommation, notamment. Nous avons mobilisé la SEM Nièvre Énergies, notre outil opérationnel dédié au développement des énergies renouvelables, pour développer les ombrières photovoltaïques. Elle a conduit une importante étude de 1 500 parkings et 200 terrains sportifs ; 110 sites présentent un bon potentiel exploitable en espérant que les tarifs de rachat de l'électricité restent suffisants. La régie SIEEEN Chaleur s'assure du développement de la filière du bois-énergie. Nous luttons également contre la précarité énergétique en abondant différents fonds départementaux pour soutenir les ménages nivernais.

Malgré le contexte général incertain, le SIEEEN concentre ses énergies pour plus de services et d'accompagnement des collectivités nivernaises dans l'ensemble de ces missions : énergies, éclairage public, réseaux électriques, concessions, réseaux de chaleur, bâtiments publics, traitement des déchets, économie circulaire, numérique. Ceci au service des communes et intercommunalités de la Nièvre dans un objectif d'accompagner les efforts des collectivités nivernaises pour la transition énergétique et la sobriété.



*Je vous souhaite bonne lecture
de document stratégique de notre année 24
Cordialement*

LE SIEEN, SES COMPÉTENCES

Historique

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN) est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Il a la nature d'un syndicat mixte ouvert à la carte.

Le SIEEN est constitué des collectivités suivantes : communes, syndicats mixtes fermés, communautés de communes et Conseil départemental de la Nièvre.



Chaufferie de Cossaye

Transferts de compétences



ÉLECTRICITÉ :

309 communes réunies dans **23** Commissions Locales d'Énergie (CLE)



GAZ :

37 communes et **9** en délégation de service



ÉCLAIRAGE PUBLIC :

294 communes + **5** communautés de communes + Conseil départemental de la Nièvre



DÉCHETS MÉNAGERS :

6 communautés de communes + **2** syndicats intercommunaux, soit **224** communes



MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE :

147 communes + **5** EPCI



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

295 communes, **9** communautés de communes (anciennes et nouvelles), **19** structures diverses + l'Agence Technique Départementale adhérentes au SIG ; **73** écoles et **64** autres (SIAEP, coopératives, maisons de l'emploi...)



RÉSEAUX DE CHALEUR :

30 communes + **2** communautés de communes



IRVE - Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques :

54 communes

LE BUREAU SYNDICAL DU SIEEEN EN 2024

PRÉSIDENT



Guy
HOURCABIE

VICES-PRÉSIDENTS



Pascal
RENARD



Monique
BERNARD



Pierre
LANDURIER



Eric
LALOY



Guy
GRAFEUILLE



Jean-Michel
FORGET



René
BONNEAU



Gilles
NOËL

MEMBRES DU BUREAU



Jean
REBOULLOT



Patrick
FAURE



Brigitte
PICQ



Jean
DELEUME



Stéphanie
OUVRY



Françoise
BENAS



Robert
VINCENT



Martine
BATAILLON



Jean-Marie
MONETTE



Serge
DUCREUZOT



André
GUYOLLET



Martine
SIMONNET

Le Bureau

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constituent, le Bureau syndical composé du président, 7 vice-présidents et 13 membres. Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande publique...).

Le Comité syndical

Le SIEEEN est administré par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève. Il se fait l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers.

Le Comité syndical est constitué de 111 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures de base.

CHIFFRES-CLÉS

Adhérents

309 communes,

6 communautés
de communes,

2 syndicats d'ordures
ménagères,

1 syndicat
scolaire

+ Conseil
départemental
de la Nièvre

EN 2024 :

107 AGENTS

au SIEEEN

65 682 654 €

de budget



LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN NIÈVRE

La Transition énergétique et climat (TEC), au sein du SIEEEN, œuvre pour accélérer la transition énergétique de la Nièvre, grâce à la planification énergétique. La stratégie départementale de développement des énergies renouvelables présente les différentes orientations prises en matière de planification énergétique, afin de prévoir des actions à court, moyen et long termes. Le Syndicat bénéficie du soutien de l'Ademe pour déployer une ingénierie dédiée à l'accompagnement des EPCI dans leurs initiatives : appui aux plans climat-air-énergie (PCAET), territoire à énergie positive (TePOS), contrat de relance et de transition écologique (CRTE), Cit'ergie, entre autres.

Le SIEEEN poursuit également sa démarche éco-exemplaire en promouvant la sobriété énergétique. Il développe des outils d'aide à la décision pour les collectivités et initie des actions de sensibilisation à destination de différents publics.



CHIFFRES-CLÉS



› La lutte contre la précarité énergétique, priorité stratégique en Nièvre

Le premier volet de la stratégie énergétique départementale a fléchi la lutte contre la précarité énergétique comme axe prioritaire. Acteur solidaire de son territoire, le SIEEEN abonde différents fonds :

- › **FNAME** (30 000 €) pour soutenir les projets de travaux efficaces et performants pour les plus modestes.
- › **SLIME** : programme de subventionnement national CEE avec le CLER sur la détection, le diagnostic et l'orientation vers des solutions pérennes.
- › **Fonds départemental d'avance de subventions** (100 000 €).



- › **Fonds Solidarité Logement** (30 000 €) pour faciliter l'accès au logement.

Grâce au soutien du SIEEEN, 300 petits équipements économes d'énergie et/ou d'eau ont été installés dans les logements faisant l'objet d'un diagnostic.



› Le SIEEN co-organisateur des 6^{es} Rencontres départementales de lutte contre la précarité énergétique

Le 19 novembre 2024, en collaboration avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) et le Conseil départemental, le SIEEN a organisé les 6^{es} Rencontres départementales de lutte contre la précarité énergétique. Des temps d'information et d'échanges ainsi que des ateliers ont été proposés aux acteurs du secteur social, de l'habitat et de l'énergie : connaissance des programmes, nouvelles réglementations, structures agissant sur la détection et l'accompagnement, retours d'expériences, utilisation du chèque-énergie et sensibilisation (fresque de la précarité énergétique, jeu de la rénovation énergétique...).

CHIFFRES-CLÉS

50
PARTICIPANTS

117 DIAGNOSTICS

chez les **ménages nivernais** fragilisés par les prix de l'énergie

› Stratégie énergétique départementale : bilan des ateliers de travail

Depuis 2023, le Conseil départemental et le SIEEN co-pilotent le second volet de la stratégie énergétique nivernaise dédiée aux énergies renouvelables. Celle-ci vise à accélérer leur développement pour tendre vers l'autosuffisance, d'ici 2050. Selon l'étude conduite en amont, la Nièvre pourrait atteindre une autosuffisance énergétique à l'horizon 2038.

Au regard de cette projection, les élus, représentants d'associations environnementales et acteurs de la transition énergétique ont participé, en 2024, à 3 ateliers de co-construction de la feuille de route, qui doit permettre de définir une trajectoire. Différentes filières peuvent être priorisées : photovoltaïque, bois-énergie, chaleur fatale, géothermie, méthanisation et éolien. L'approche tend vers le mix total sur l'ensemble du département. L'enjeu est de raccourcir le circuit entre le producteur local et le consommateur local.





Les participants ont affirmé l'importance d'un consensus sur le partage de la valeur localement. Les richesses générées doivent profiter, en priorité, aux collectivités. Grâce au développement des énergies renouvelables, le territoire pourra renforcer son attractivité environnementale et économique en proposant une énergie plus vertueuse à prix compétitif. Si les projets impliquent la recherche de financements, ils doivent aussi associer les citoyens à leur mise en œuvre et faire en sorte que l'intérêt collectif prime sur les intérêts individuels, à l'horizon 2050. La réussite du programme d'actions suppose, en outre, une appropriation de la démarche par les acteurs publics. Ceux-ci doivent impulser les projets en s'entourant



de bonnes expertises. La Nièvre devra disposer, toutefois, de réseaux et d'infrastructures adéquats et mettre en place une gouvernance forte à même d'agir localement, régionalement et nationalement, pour garantir leur qualité dans la durée.

CHIFFRES-CLÉS

3 ATELIERS PARTICIPATIFS

6 AXES
stratégiques fléchés

31 PROPOSITIONS
d'actions

5 566 GWH de potentiel identifié de production d'énergies renouvelables (hors solaire thermique) d'ici 2050

19 OBJECTIFS

70 participants par atelier, en moyenne

« ... la Nièvre pourrait atteindre une autosuffisance énergétique à l'horizon 2038. »

› La définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) impose aux communes de définir les zones d'implantation des énergies renouvelables, au plus tard le 31 mars 2024.

Le SIEEEN s'est mobilisé pour accompagner gratuitement les collectivités. 4 ateliers d'échange ont été organisés avec les communes réunies par leur EPCI. Deux temps de sensibilisation ont été proposés sur la planification énergétique. Les communes ont pu établir leur profil énergétique, afin d'envisager le mix énergétique qui leur permettrait de tendre vers l'autonomie à

terme. Différents outils ont été mis à disposition pour faciliter l'identification des périmètres favorables au déploiement des énergies renouvelables. Les élus ont évoqué leurs projets d'installation, leurs envies et leurs difficultés. Le SIEEEN a mis à disposition son système d'information géographique enrichi spécialement pour les ZAER. Les communes peuvent spatialiser, ainsi, les espaces dédiés en fonction des possibilités locales et des réglementations. 75 communes disposent d'un état des lieux énergétique et d'éléments d'aide à la décision. Ce service gratuit du Syndicat reste disponible sur demande pour nos adhérents.



Animation de la journée Ingénierie d'Authiou

› Un cadastre solaire départemental

En mars 2023, le SIEEEN a lancé son cadastre solaire départemental. Cet outil cartographique gratuit, interactif, anonyme et accessible à tous, permet de connaître le potentiel solaire des bâtiments. Il facilite la sensibilisation et l'accompagnement des habitants et des collectivités de la Nièvre. Il aide à évaluer la pertinence d'installer des panneaux solaires sur la toiture d'une habitation, d'un local ou d'un bâtiment communal. Le

SIEEEN a réalisé une campagne de communication à destination des élus pour les informer sur l'intérêt du cadastre solaire. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) l'utilise pour orienter les choix des Nivernais.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://nievre-sieeen.cadastre-solaire.fr>

› L'éco-exemplarité au SIEEEN

Depuis 2010, le SIEEEN poursuit une démarche éco-exemplaire en interne. Il s'appuie sur une animatrice et une équipe de 11 éco-référents. En 2024, plusieurs actions ont été initiées : grand ménage numérique ; fresque du climat ; participation au challenge régional Mobilité pour promouvoir les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle lors des trajets domicile-travail ; atelier ludique sur le compostage et exposition zéro déchet, entre autres.



CHIFFRES-CLÉS

820 KG de papier collectés au SIEEEN en 2024

5 ANIMATIONS en interne en 2024

43 % des véhicules légers du SIEEEN sont à faible émission

1 ANIMATION sur le compostage

› Le SIEEEN participe à la journée Ingénierie d'Authiou

Le 4 octobre 2024, dans le cadre de la journée de l'ingénierie, organisée par le Conseil départemental de la Nièvre à Authiou, les agents du service Transition énergétique et climat (TEC) du SIEEEN ont co-animé un atelier sur la construction d'un projet énergétique de territoire (bilan énergétique, projections pour atteindre l'autonomie, moyens et mix énergétique...). Une méthode d'accompagnement et des outils au service des collectivités permettent de se questionner et d'intégrer une réflexion sur l'avenir énergétique du territoire.

› Les Générateurs

Le dispositif « Les Générateurs » résulte de l'alliance des 8 syndicats d'énergie de la région pour faciliter le développement des projets éoliens et photovoltaïques de grande taille sur le territoire. Il propose un accompagnement personnalisé aux collectivités pour leur permettre d'identifier les points-clés des projets qu'elles développent ou pour lesquelles elles sont démarchées ; de piloter leurs projets avec un développeur ; d'optimiser les recettes pour le territoire et de mobiliser les citoyens. 3 conseillers spécialisés dans l'éolien terrestre et le photovoltaïque se répartissent le territoire. Un quatrième conseiller est envisagé pour répondre aux demandes grandissantes des collectivités.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://lesgenerateurs.ademe.fr>

ÉNERGIES

- La distribution publique d'électricité
- Le contrôle de la concession électricité
- Le contrôle de la concession gaz
- Le réseau d'éclairage public
- Le groupement d'achat d'énergies
- Le réseau de bornes de charge pour véhicules électriques





BILAN DE L'ACTIVITÉ DES RÉSEAUX 2024

Le SIEEEN assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de distribution d'électricité des communes rurales de la Nièvre, dans le cadre de sa mission historique.

Renforcements de réseaux

19 opérations ont été commandées pour un montant de 1 493 140 € TTC. Le SIEEEN utilise en priorité le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACé) AB, soit 724 000 €, pour financer ces travaux. 2 chantiers ont été mis en service.

Extensions de réseaux

Le SIEEEN a commandé 49 opérations pour un montant de 1 591 183 € TTC. 29 chantiers ont été mis en service. Ces chantiers sont financés à hauteur de 60 % par les commanditaires et 40 % via le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Le TURPE est une contribution incluse dans chaque facture d'électricité pour financer le transport et la distribution de l'électricité en France.

Dissimulations de réseaux

10 opérations ont été commandées pour un montant de 732 000 € TTC. 3 chantiers ont été mis en service. Le Syndicat utilise le FACé C pour financer ces travaux, soit 327 500 €.

Sécurisations des réseaux

Sur les 31 chantiers commandés pour un montant de 1 893 020 € TTC, 15 ont été mis en service. Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces opérations :

- › La tranche S du FACé : 974 900 € TTC
- › L'article 8 du cahier des charges des concessions : co-financé à 40 % par Enedis plafonné à 300 000 € TTC et 60 % par le Syndicat (618 120 €), soit 918 120 € TTC.

Génie Civil Télécom

Sur les 18 opérations commandées pour un montant de 458 714 € TTC, 3 ont été mises en service.

› Le SIEEEN crée son nouveau service Énergies

Après le départ à la retraite des chefs des services Électricité et Service Collectif de l'Entretien de l'Éclairage Public en 2024, le SIEEEN a créé le service Énergies pour rationaliser l'exercice de sa mission historique. Le nouveau service Énergies regroupe 3 pôles : travaux, maintenance de l'éclairage public (anciennement SCEEP) et contrôle des concessions/IRVE.

Dotations financières contribuant à la maîtrise d'œuvre

DÉSIGNATION	MONTANT en € HT
FACé AB	724 000
FACé C	327 500
FACé S	594 000
Enedis (article 8 cahier des charges des concessions)	300 000
Redevance concession R2	674 796
TOTAL	2 620 296

Réalisations SIEEEN 2024

TYPES D'OPÉRATIONS	POSE (en km)	DÉPOSE (en km)
Renforcement	8,9	6,0
Sécurisation d'ouvrages	9,0	9,2
Dissimulation	6,8	4,5
Extension	8,0	-



CHIFFRES-CLÉS

127
OPÉRATIONS
RÉSEAUX
commandées

6 168 057 € TTC
de travaux commandés

**70 DOSSIERS
CARTO 200**

(cartographie des réseaux électricité et gaz au 1/200^e 14 000 € TTC)

**16 DOSSIERS
DE GÉO DÉTECTION**
réalisés (36 300 € TTC)

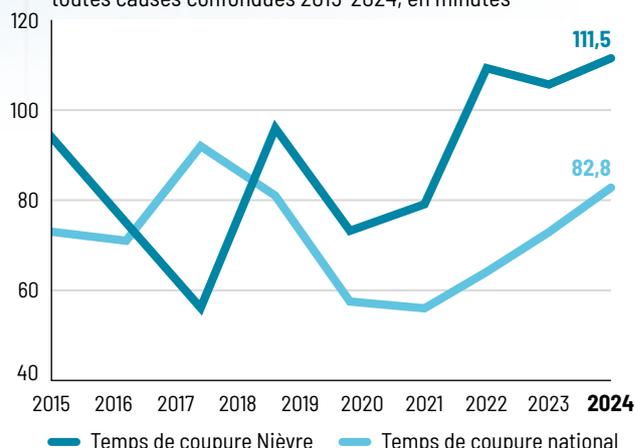


LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION 2024

En tant qu'autorité concédante, le SIEEEN exerce le contrôle des concessions d'électricité, dans la Nièvre. Il s'assure que le cahier des charges sur lequel s'est engagé Enedis est respecté. Il s'appuie sur différents outils mis en place tels que la « Synthèse du contrôle de l'état des réseaux », les fiches d'audit et la matrice de contrôle ainsi que sur des contrôles spécifiques.

Le SIEEEN n'a pas réalisé de contrôle spécifique, en 2024. Il a traité les demandes des communes sur la récurrence des micro coupures. Les usagers de l'ensemble du territoire portent réclamations, pénalisés par les coupures Haute Tension A (HTA), notamment. Cette situation tend à confirmer que la baisse des investissements du concessionnaire, depuis 2017, a une répercussion directe sur la qualité de la distribution de l'énergie en Nièvre. Les micro coupures toutes causes confondues s'élèvent à 105,7 minutes sur le territoire contre 72,9 minutes au niveau national. Or, l'objectif du cahier des charges est d'abaisser la durée des micro coupures à 59 minutes...

Évolution des temps de coupures moyens par habitant toutes causes confondues 2015-2024, en minutes



> La conférence loi NOMé

Lors de la conférence loi NOMé, le 27 novembre 2024, le SIEEEN a insisté sur l'urgence d'améliorer les réseaux de distribution de l'électricité, malgré la mise en place de plans aléas climats. Enedis continue de privilégier l'aérien au lieu d'enfouir les réseaux pour les sécuriser durablement, notamment dans les zones forestières comme le Morvan. Les temps de coupures demeurent problématiques, en Nièvre.



CHIFFRES-CLÉS

11 363 KM

de réseaux basse et moyenne tensions (HTA-BT)
dont **4 695 km** en souterrain

1 077 773 MWH consommés

4 917 KM

de réseau basse tension dont **2 254 km** en souterrain

6 526 POSTES de transformation HTA-BT

6 446 KM

de réseau HTA dont **2 441 km** en souterrain

152 464 ABONNÉS



LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ EN 2024

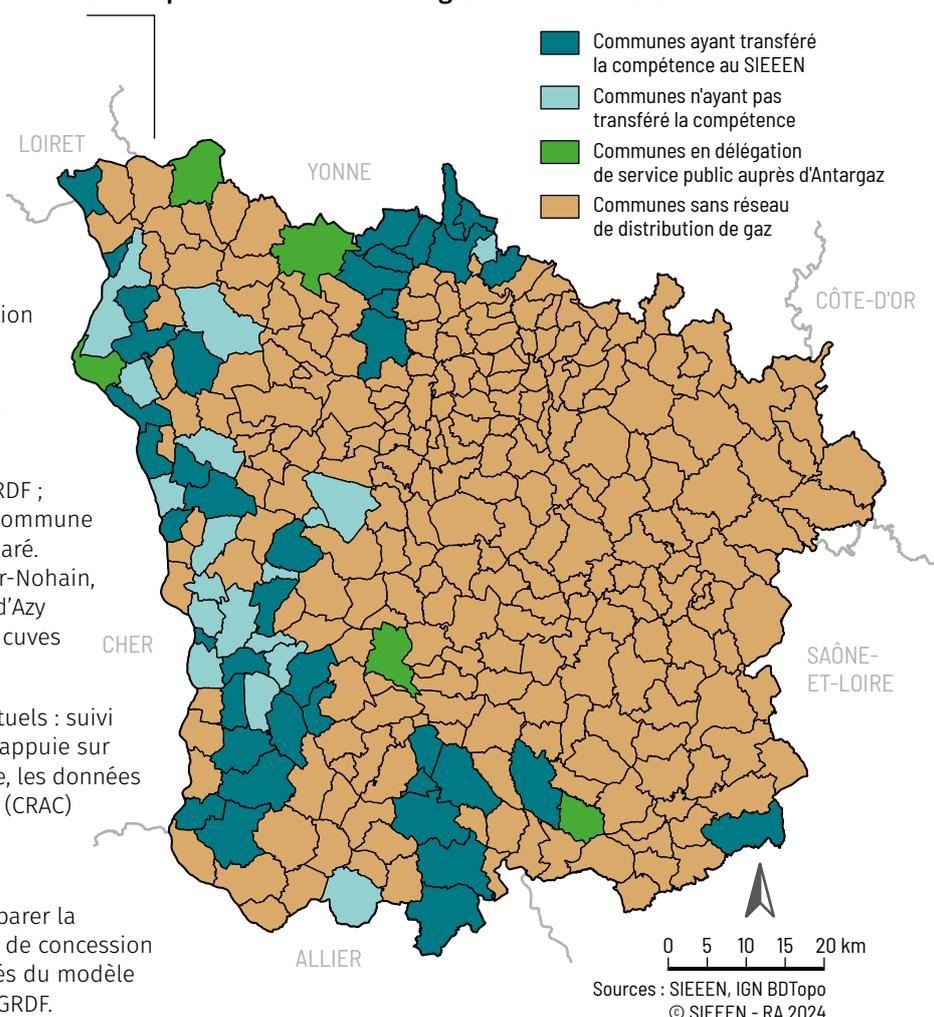
En Nièvre, 46 des 59 communes desservies en gaz ont transféré la compétence de la gestion de la distribution publique de gaz au SIEEEN. Sur ces 46 communes, 37 sont régies par un contrat historique conclu avec GRDF et 9 sont en délégation de service public (DSP). 4 communes en DSP (Billy-sur-Oisy, Dornecy, Luzy et Neuvy-sur-Loire) ont été confiées à GRDF ; chacune bénéficie de son propre contrat. La commune de Champvert est sous contrat historique séparé. Antargaz fournit les 5 autres DSP (Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire) en gaz propane à l'aide de cuves placées sur les communes.

En 2024, le SIEEEN a exercé les contrôles habituels : suivi des travaux et des remontées des clients. Il s'appuie sur différents outils tels que la matrice de contrôle, les données du Compte-Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) et l'analyse des données de la plate-forme « Collectivités » de GRDF.

Un important chantier a démarré, afin de préparer la mise en place du nouveau modèle de contrat de concession gaz. Le nouveau contrat intégrera les modalités du modèle négocié par la FNCCR et France Urbaine avec GRDF.

Le Syndicat s'intéresse, par ailleurs, à la création de méthaniseurs en Nièvre. Il suit l'évolution des projets en cours de réalisation et les travaux d'extension pour le raccordement au réseau de gaz. Il veut s'assurer que le gaz produit soit bien injecté dans le réseau de distribution local ou national.

La compétence distribution de gaz en Nièvre en 2024



CHIFFRES-CLÉS

Un peu plus de
21 446 BRANCHEMENTS
dont **2 030 branchements collectifs**

31 POSTES DE DÉTENTE

21 071 COMPTEURS ACTIFS

216 ROBINETS

10 KM de canalisations basse pression (BP)

603 KM de canalisations moyenne pression (MPB et MPC)

613 KM de linéaire de réseau de distribution



LE SIEEEN POURSUIT LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN NIÈVRE

Depuis plusieurs années, le SIEEEN met en œuvre son programme de modernisation de l'éclairage public de la Nièvre. Il a fait le choix de la solution LED connecté afin de soutenir les enjeux de la transition énergétique et permettre au département de devenir, à terme, un territoire connecté. Le service Énergies et le Service d'Informations Territoriales des Collectivités réfléchissent à une solution d'hyper-vision pour pouvoir piloter l'éclairage public et les autres dispositifs installés (mesure de la qualité de l'air...).

294 communes, 5 communautés de communes ainsi que le Conseil départemental ont transféré la compétence « Éclairage public » au SIEEEN. 70 communes nivernaises ont un parc d'éclairage public composé à 50 % de luminaires LED connectés. En 2024, le parc d'éclairage public nivernais comptait 21 150 luminaires LED connectés sur 56 530.

Grâce au transfert de compétence, les collectivités bénéficient également de la fourniture d'énergie à des tarifs plus avantageux. Membre de son groupement d'achat d'énergies, le Syndicat gère, en 2024, 3 490 contrats soit 140 000 € de facturation annuelle pour une consommation de 10 GWh. Les communes en transfert de compétence ont évité une dépense 1 068 000 € (54 % d'économies) pour leur éclairage public.

« En 2024, le parc d'éclairage public nivernais comptait 21 150 luminaires LED connectés... »



CHIFFRES-CLÉS 2024

8 851 825 €
de travaux engagés

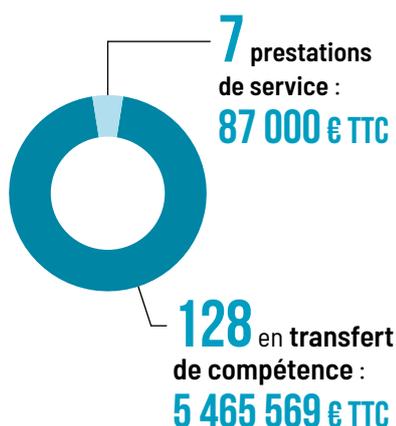
79 KM
de réseau construits

3 179 LUMINAIRES
déposés

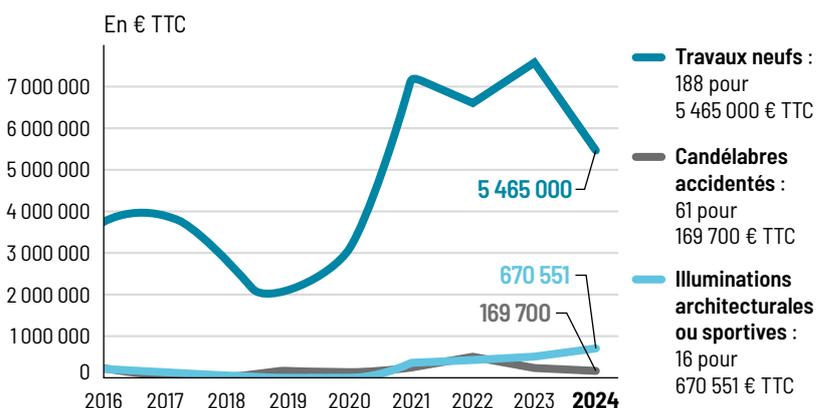
3 348 FOYERS LUMINEUX
rénovés

400 OPÉRATIONS
réalisées

Montants des travaux :



Évolution du volume des travaux 2016-2024



› La rénovation de l'éclairage public nivernais

Poursuite du programme Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le SIEEEN a poursuivi la réalisation de la troisième tranche du programme DSIL, démarrée en 2022. Cette opération porte sur le remplacement de 3 206 luminaires dans 8 communes (Billy-Chevannes, Chevenon, Decize, Imphy, Magny-Cours, Montigny-aux-Amognes, Saint-Éloi et Tamnay-en-Bazois). Le remplacement des 58 points lumineux de la commune de Billy-Chevannes est en cours.

Les 3 tranches de ce programme représentent un investissement de 5 653 280 € HT pour le remplacement de

7 085 luminaires dans 16 communes. Grâce aux financements du SIEEEN et la dotation DSIL, les communes n'assument qu'un reste à charge de 20 % du montant des opérations. Pour faciliter la gestion de leur budget, le Syndicat leur propose d'étaler leurs paiements sur 12 annuités. La rénovation complète de l'éclairage public permettra aux communes de réaliser a minima 50 % d'économies sur leurs consommations d'énergie liées à l'éclairage public. Elles éviteront le rejet de 182 875 kg de CO₂.

Fonds Vert : rénovation de 3 114 luminaires supplémentaires

Après l'obtention d'une dotation du Fonds Vert, le SIEEEN a programmé le remplacement de 3 114 luminaires sur 2 tranches de travaux. La tranche 1 prévoit la rénovation de 1 855 luminaires dans 15 communes, pour un montant de 1 900 490 € HT, financée à hauteur de 49 % par le SIEEEN, 31 % par l'État et 20 % par les communes. Fin 2024, le Syndicat avait rénové l'éclairage public de 10 communes (368 luminaires).

La tranche 2 porte sur la rénovation de 1 339 luminaires dans 14 communes, pour un montant de 1 289 405 € HT, financée à hauteur de 60 % par le SIEEEN, 20 % par l'État et 20 % par les communes. Les études étaient en cours, en 2024.

Après la rénovation, les communes économiseront a minima 50 % sur leurs consommations d'énergies liées à l'éclairage public et éviteront le rejet de 36 544 kg de CO₂.

› Le parc d'éclairage public de la ville d'Imphy est rénové

Inscrite dans la tranche 3 du programme DSIL du SIEEEN, la ville d'Imphy dispose, aujourd'hui, d'un parc d'éclairage public rénové, qui va lui permettre de réaliser une économie de 8 000 kWh/an sur sa consommation d'énergie. Elle évitera le rejet de 9 tonnes de CO₂. Le diagnostic préalable du SIEEEN a porté sur 800 points lumineux. Après étude, 792 luminaires ont été installés. Ils bénéficient tous d'un système connecté qui facilite le suivi de l'état de fonctionnement ainsi que l'abaissement de puissance. L'opération a représenté un investissement de 601 920 € HT, financée à hauteur de 60 % par le SIEEEN (361 152 € HT), 20 % par la dotation DSIL et 20 % par la commune (120 384 € HT).





> Le pôle maintenance de l'éclairage public du SIEEN

Le pôle maintenance de l'éclairage public (anciennement SCEEP) assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc d'éclairage public des collectivités. Il remplit plusieurs missions :

- > Les dépannages curatifs des lampes et appareillages.
- > Les visites systématiques pour remplacer les lampes en fin de vie.
- > L'entretien des radars pédagogiques.
- > L'entretien des feux tricolores.

CHIFFRES-CLÉS



État des lieux des systèmes de pilotage d'éclairage public 2021-2024

DÉSIGNATION	2021	2022	2023	2024
Cellules et horloges traditionnelles	352	62	178	171
Horloges astronomiques + relais	3 887	3 543	3 750	3 767
Récepteurs à commandes centralisées et manuelles	207	207	207	152
TOTAL	4 446	3 812	4 135	4 090

Répartition de l'éclairage public en Nièvre, en 2024

DÉSIGNATION	QUANTITÉ
LED	21 150
Lampes fluorescentes	1 628
Lampes sodium	29 928
Lampes iodure métallique < 400 W	2 560
Lampes iodure métallique > 400 W	512
Ampoules camping, bâtiments et autres balisages	752
TOTAL	56 530



> Un service d'astreinte pour les urgences et les dépannages

Le service d'astreinte du pôle maintenance de l'éclairage public intervient toute l'année dans l'urgence 24h/24, 7 jours sur 7, pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16h00 à 7h30, en semaine, week-end et jours fériés. Seul le maire, l'élu de permanence, le responsable technique ou la gendarmerie peut solliciter l'intervention du service. En 2024, le pôle a géré 33 astreintes.



UN SERVICE DE PROXIMITÉ PLÉBISCITÉ PAR SES MEMBRES

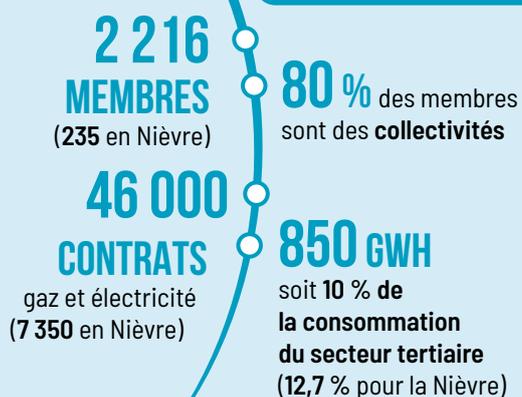
Suite à la création du nouveau groupement d'achat d'énergies, en juin 2023, les membres du groupement de 2016 ont été invités à y adhérer jusqu'en février 2024. 96,8 % ont fait la bascule au niveau régional et 98,7 % en Nièvre. Ces taux témoignent de la satisfaction des adhérents du Groupement.

Les 2 216 membres, dont 235 en Nièvre, bénéficient d'un service de proximité porté par les syndicats d'énergies de Bourgogne Franche-Comté. Ceux-ci mobilisent 17 agents, soit 8 équivalent temps plein (ETP), afin d'assurer un accompagnement de qualité des membres. En 2024, ces agents ont traité 16 000 sollicitations simples ou complexes des membres. Le service Achat Vente Énergies (AVE) du SIEEEN a répondu à 1 233 sollicitations nivernaises.

En 2024, le groupement a réalisé une campagne d'optimisation tarifaire des contrats d'électricité et de gaz. L'opération a généré un gain annuel de 370 000 €, validé par les membres.



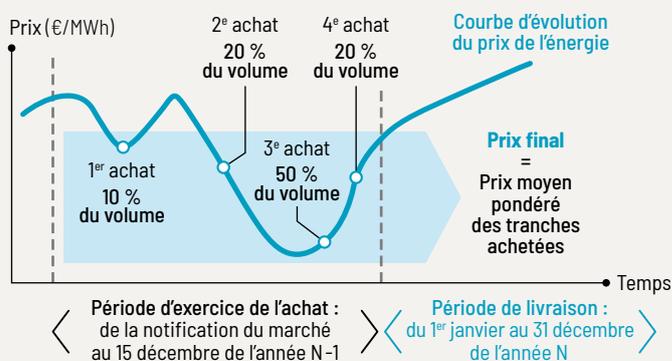
CHIFFRES-CLÉS



> La performance de la stratégie d'achat par tranches

Le groupement a élaboré une stratégie d'achat par tranches pour optimiser l'achat d'énergies pour ses membres. Il peut opérer, ainsi, des achats sur le marché organisé, en bourse, ou passer par le marché de gré à gré. Les arbitrages réalisés, en 2024, entre les marchés ont permis de générer un gain de 1 400 000 € pour les membres du groupement.

L'achat en tranches



> e-Mage, un outil de management optimisé

Plus de 82 % des membres du groupement se sont connectés à l'outil de management du groupement, qui intègre une dizaine de modules. En 2024, les simulateurs tarifaires ont été mis à jour. L'outil optimisé propose de nombreuses fonctionnalités telles que les modules « Budgéter » pour affiner les budgets énergie, « Dépôt de factures PDF », « Alerter » pour éviter les dérives des consommations et



permet d'accéder aux « consommations journalières de gaz naturel et aux consommations honoraires d'électricité (Ps > 36 kVA) des compteurs communicants », entre autres.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://deepki-ready.deepki.com>



LA NIÈVRE DENSIFIE SON RÉSEAU DE BORNES DE CHARGE

En 2024, le réseau de bornes de charge nivernais déployés par le SIEEEN comptait 48 bornes : 39 de 22 kW et 9 de 50 kW, soit 105 points de charge. Le Syndicat est partie prenante également dans l'appel à manifestation d'intérêt lancé conjointement avec la ville de Nevers pour permettre l'installation de 8 bornes ultra rapides de 120 kVA. Grâce à la signature d'une convention tripartite, ces nouveaux équipements seront gérés à partir de la plate-forme de supervision dédiée.

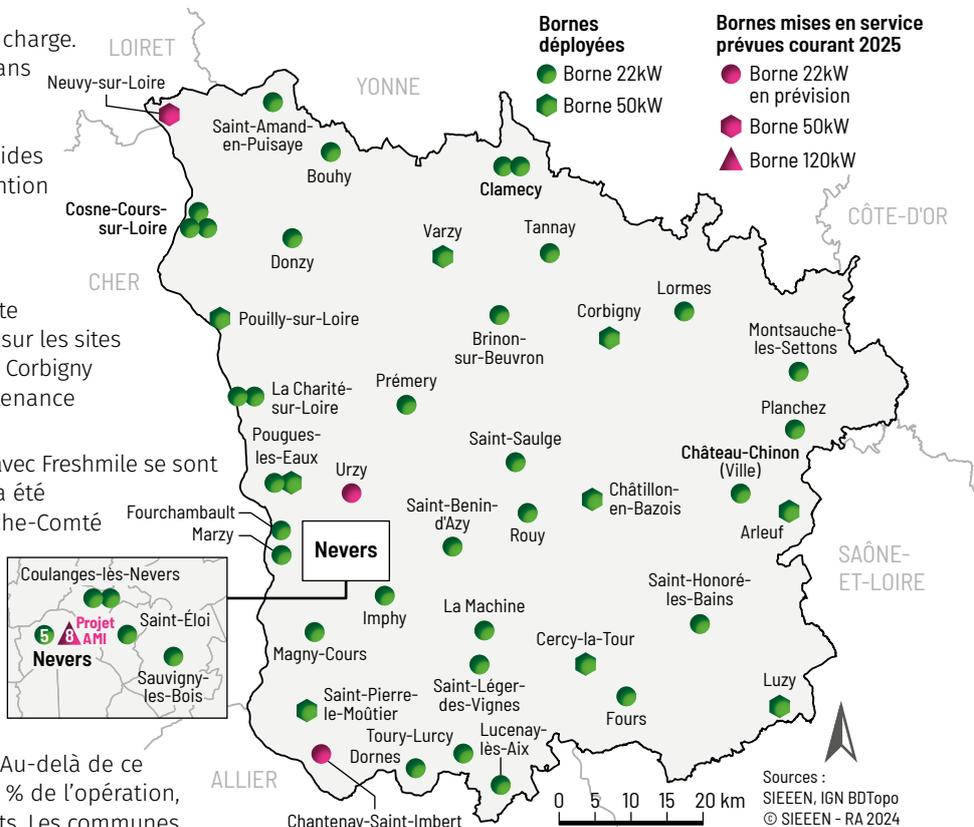
Le Syndicat s'est doté de 12 prises pour sa flotte de véhicules : 8 au garage Labour (27 000 €), 3 sur les sites du service Déchets - Économie circulaire à Rix, Corbigny et Château-Chinon et une autre au pôle maintenance de l'éclairage public, à Saint-Benin-d'Azy.

Le groupement de marché et la collaboration avec Freshmile se sont terminés, fin 2024. Un nouveau groupement a été créé avec les 7 syndicats de Bourgogne Franche-Comté (hors Jura) pour l'entretien et la supervision des bornes sur l'ensemble de la Région.

La société Electromaps a été retenue. Citeos assure la gestion du réseau. La maintenance des installations est confiée à l'Entreprise Électrique.

Le SIEEEN finance la maintenance préventive et corrective des bornes à hauteur de 450 €. Au-delà de ce montant, les communes rurales financent 50 % de l'opération, le Syndicat prenant en charge les 50 % restants. Les communes urbaines assument, quant à elles, 100 % du coût.

Localisation des bornes de charge en Nièvre, en 2024



Coût de la recharge en 2024

TRANCHES TARIFAIRES	BORNES 22 kW	BORNES 50 kW
Tarif de jour : 06 h - 00 h	0,40 €/kWh	0,50 €/kWh
Au-delà de 2 h de charges :		
1 ^{re} heure de dépassement	0,08 € / min	0,08 € / min
2 ^e heure de dépassement	0,16 € / min	0,16 € / min
Tarif de nuit : 00 h - 06 h	0,25 €/kWh	0,35 €/kWh

CHIFFRES-CLÉS

20 212 HEURES d'utilisation (8 948 sessions)

BORNE la plus utilisée : rue des Quatre Fils Aymond à Nevers avec **956 SESSIONS**

168 250 kWh de consommation d'énergie

10 BORNES RAPIDES 50 kW (544 150 € HT), financées à hauteur de **80 %** par le FACé et 20 % par le SIEEEN

54 COMMUNES en transfert de compétence



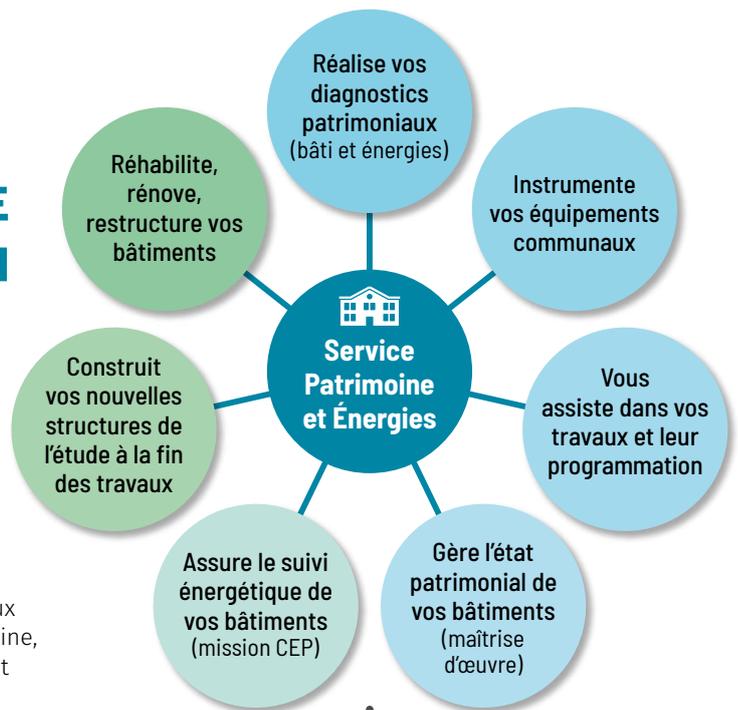
ÉQUIPEMENT

- Patrimoine et énergies
- La régie SIEEEN Chaleur
- Le Service d'Information Territoriales des Collectivités



UNE EXPERTISE MULTIPLE VOUÉE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

En optant pour la démarche globale du SIEEEN, les collectivités peuvent affiner leurs connaissances de leur patrimoine bâti, assurer leur suivi technique et optimiser leur gestion dans la durée. Le Syndicat leur propose un accompagnement sur mesure pour la réalisation de leurs projets de réhabilitation, les mises aux normes, la valorisation et la préservation de leur patrimoine, entre autres. L'accompagnement sur les volets financier et technique des projets de rénovation globale est facturé 2 000 € pour 2 ans de suivi.



Missions et activité du service Patrimoine et Énergies

319 000 € HT
de recettes en maîtrise d'œuvre dont
31 000 € HT de coordination Sécurité
et Protection de la Santé (SPS)

9 SAISINES

CHIFFRES-CLÉS

2 354 332 € HT
de travaux réceptionnés

4 PERMIS DE CONSTRUIRE



Cabinet médical de Pouilly-sur-Loire

Sept chantiers réceptionnés en 2024

COLLECTIVITÉS	DÉSIGNATION	MONTANT en € HT
Régie SIEEEN Chaleur	Chaufferie et réseau de chaleur Espace des Saules, Coulanges-lès-Nevers	618 140
Régie SIEEEN Chaleur	Chaufferie et réseau de chaleur Groupe scolaire Malraux, Coulanges-lès-Nevers	521 250
Régie SIEEEN Chaleur	Chaufferie et réseau de chaleur École primaire, Entrains-sur-Nohain	355 946
Cercy-La-Tour	Réhabilitation thermique école maternelle	90 306
Moux-en-Morvan	Réhabilitation de l'ancien cabinet des infirmières en salon de coiffure	119 804
Montigny-aux-Amognes	Réhabilitation mairie	192 625
Pouilly-sur-Loire	Réhabilitation d'un bâtiment pour y installer deux cabinets et un logement indépendant	456 261
TOTAL en € HT		2 354 332



Construction de la chaufferie d'Entrains-sur-Nohain

Cabinet médical de Pouilly-sur-Loire

› L'accompagnement CEP pour maîtriser la performance énergétique des bâtiments publics

Les collectivités ayant transféré la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie » (MDE) du SIEEEN bénéficient de l'accompagnement CEP. La cotisation annuelle s'élève à 0,90 € par habitant sans plafond annuel, avec un coût plancher de 100 € pour le transfert de la compétence. Le Syndicat prend en compte 10 % de la population totale pour les communautés de communes. Les audits énergétiques pouvant être subventionnés par différents organismes, les communes assument seulement le reste à charge.

L'accompagnement CEP regroupe différentes expertises : conseil, audit énergétique (par un bureau d'étude externe), caméra thermique, suivi de projets, instrumentation des bâtiments, sensibilisation des élus et des usagers des bâtiments.

En 2024, le pôle CEP a étoffé son équipe. Il a pu remettre en avant les bilans énergétiques. Ainsi, les collectivités ont la possibilité de reprendre en main le suivi énergétique de leur patrimoine bâti. Les présentations faites en collectivité permettent des échanges plus fluides, favorisent la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) et la mise en place de travaux de rénovation sur les bâtiments les plus énergivores, entre autres. D'autres points peuvent être abordés tels que les systèmes de chauffage en remplacement du fioul et du gaz, la qualité de l'air et la réalisation d'économies d'énergie sans investir ou avec de faibles moyens.

CHIFFRES-CLÉS

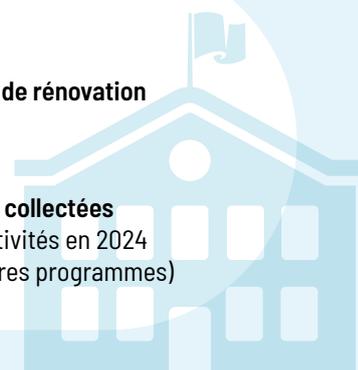
147 COMMUNES et **5 EPCI** ont transféré la compétence « **Maîtrise de la demande d'énergie** »

1 068 BÂTIMENTS audités

441 500 M² de surfaces

6 000 000 € de travaux de rénovation énergétique répertoriés

232 500 € de subventions collectées pour financer les études des collectivités en 2024 (190 000 € ACTEE et 42 500 € d'autres programmes)



› La valorisation des CEE, une source de financement des actions d'efficacité énergétique

Le dispositif de mutualisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) du SIEEEN permet aux collectivités de valoriser les CEE que génèrent leurs travaux de rénovation énergétique. Ce levier financier supplémentaire peut être utilisé lors de futures opérations favorisant les économies d'énergie. Le SIEEEN reverse aux collectivités 80 % du prix de vente. Il conserve les 20 % restants pour la constitution d'un fonds pour la Maîtrise de la Demande en Énergies (MDE), les frais de dossiers et la gestion administrative.

En 2024, 56 collectivités étaient signataires de la convention de mutualisation des CEE. 2 dépôts ont été faits : 19,4 GWh pour le Syndicat et 13,6 GWh pour les communes accompagnées, via un dépôt du SIEEEN et d'autres syndicats partenaires de la Région Bourgogne Franche-Comté. En 2024, aucune vente de CEE n'a été réalisée.

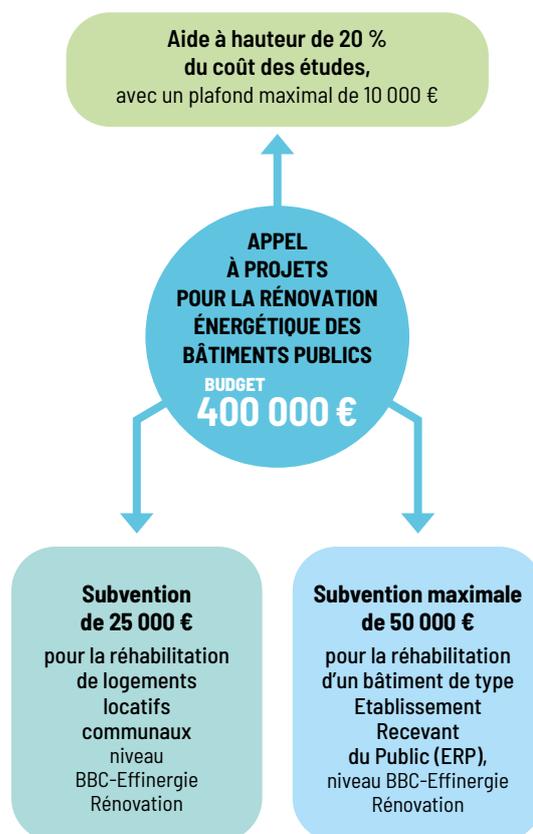


› Appel à projets pour la rénovation énergétique haute performance des bâtiments publics : 19 projets retenus

Depuis 2015, dans le cadre de son appel à projets, le SIEEEN débloque 400 000 €, chaque année, pour soutenir financièrement les collectivités nivernaises dans leurs projets de rénovation énergétique globale. Ce dispositif est accessible aux communes et intercommunalités adhérentes à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande d'énergie ». Pour bénéficier d'un soutien du Syndicat, les projets doivent respecter les exigences d'une rénovation au niveau BBC Effinergie Rénovation et les prescriptions techniques du cahier des charges.

En 2024, le jury a retenu 9 projets en phase études et 10 projets en phase Travaux. 450 000 € ont été attribués au total : 402 115 € pour les travaux et 47 885 € pour les études.

En décembre 2024, le Bureau syndical a validé l'assouplissement du règlement de l'appel à projets compte tenu des contraintes financières accrues des collectivités. L'aide en phase Études est supprimée, celle-ci pouvant être financée par d'autres dispositifs. Les menuiseries autres que le bois sont acceptées pour les logements. Une mise à niveau des performances des menuiseries est prévue en fonction de la fiche CEE. Le nouveau règlement intègre une grille de cotation pour évaluer la qualité des projets. Il prend en compte également le confort d'été (brise-soleil...).



En 2024, le chef du service Patrimoine et énergies, architecte Diplômé Par Le Gouvernement (DPLG), a fait valoir ses droits à la retraite. Pour pouvoir finaliser les projets engagés et répondre aux sollicitations d'autres collectivités, le SIEEEN a signé une convention de partenariat avec le cabinet d'architecture neversois Arkedif, au dernier trimestre. Le Syndicat peut continuer de proposer, ainsi, sa démarche globale qui inclut : diagnostic énergétique et patrimonial, définition d'un programme de travaux, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et accompagnement des conseillers en énergie partagé (CEP), si les collectivités sont adhérentes à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie ». Celles-ci peuvent bénéficier de la Coordination Sécurité et Protection et de la Santé (SPS) de niveaux 2 et 3, en service optionnel, lors des phases d'études et de travaux.



Mairie de Montigny-aux-Amognes

› Le SIEEEN, candidat à 3 saisons du programme ACTEE+ CHÈNE

Le SIEEEN s'est porté candidat à 3 saisons du programme ACTEE+ CHÈNE, afin de pouvoir financer des postes d'économies de flux et d'un apprenti, le logiciel de suivi des consommations des collectivités accompagnées, DeltaConso, des audits énergétiques ainsi que des études de maîtrise d'œuvre de projets

de rénovation au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) des collectivités. L'aide demandée représente un montant total de 289 000 €. Plus de 190 000 € seront consacrés à la partie études de maîtrise d'œuvre et reversés aux 7 collectivités qui en ont fait la demande.



Travaux et réhabilitation de la mairie de Montigny-aux-Amognes

› Intracting, un dispositif additionnel pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

En 2023, le SIEEEN a signé une convention de partenariat avec la Banque des territoires pour mettre en place un dispositif supplémentaire voué au financement de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce dispositif permet d'intégrer la réhabilitation thermique des bâtiments. Une fois les travaux réalisés, les communes peuvent étaler le remboursement de leur reste à charge sur 10 ans. Celui-ci est calculé sur le montant des économies d'énergies réalisées.

En 2024, le programme Intracting du SIEEEN a identifié un montant total de travaux de 6 644 500 € HT dans 11 communes. Le montant des travaux éligibles au dispositif (stade APS) est estimé à 2 326 637 € HT. Le financement fléché Intracting est évalué à 724 554 € (montant des économies d'énergie phase APS). Une fois les travaux réalisés, la consommation énergétique des bâtiments traités serait de 304 906 kWh contre 1 013 736 kWh avant travaux, soit un gain de 708 830 kWh sur la consommation énergétique.

Les communes de Montigny-aux-Amognes et d'Imphy ont bénéficié d'un financement respectif de 14 000 € et 108 000 €, en 2024, dans le cadre du premier programme de travaux. Les autres projets éligibles ont été reportés à l'année suivante.

Depuis 2022, le SIEEEN développe son ingénierie financière. Il peut diversifier, ainsi, ses offres de financement, afin de faciliter la réalisation des projets des collectivités.





La chaufferie de Varzy en construction

LA RÉGIE SIEEEN CHALEUR EXPLOITE 26 CHAUFFERIES EN NIÈVRE

La régie SIEEEN Chaleur développe des réseaux de chaleur ruraux de petite et moyenne puissances ainsi que des réseaux urbains de grande puissance. En 2024, 26 chaufferies étaient en exploitation.

La régie propose aux collectivités, qui lui transfèrent la compétence « Réseau de chaleur », un modèle clé en main : étude, financement, réalisation, production et vente de chaleur au compteur des abonnés. Si elles s'inscrivent dans ce mode de gestion, elles profitent d'une TVA à 5,5 % sur l'abonnement et la fourniture de chaleur au lieu de 20 % dans le cadre d'une simple mise à disposition des équipements. En outre, depuis 2024, elle propose la vente de chaleur aux particuliers comme à Varzy et Château-Chinon. En amont, la régie s'associe à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) et au Parc Naturel Régional du Morvan pour les analyses d'opportunité. Le service Patrimoine et Énergies du SIEEEN assure la maîtrise d'œuvre des projets. Actrice majeure du développement durable et engagée dans la promotion de l'économie circulaire, la régie s'approvisionne

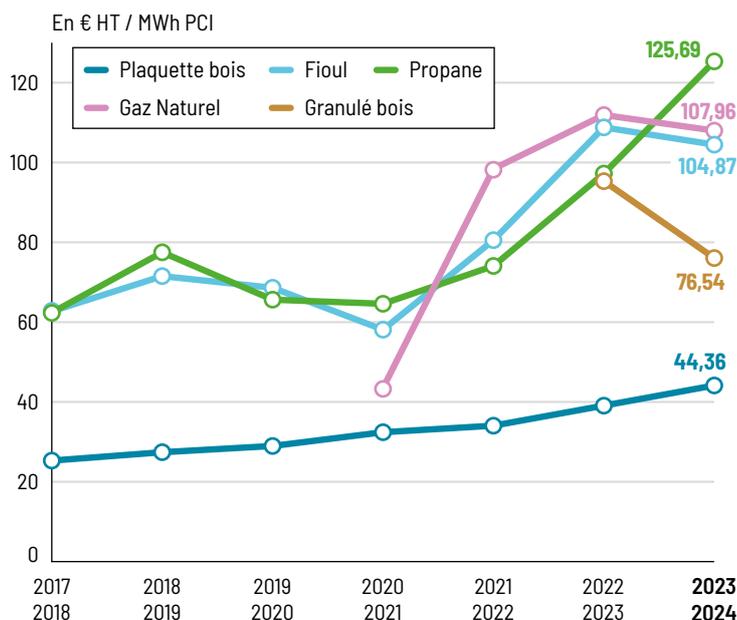
en bois-énergie en circuit court (5 500 t) auprès d'exploitants forestiers, d'agriculteurs et de l'Office National des Forêts (ONF). Ses cahiers des charges insistent sur la certification de ses fournisseurs (norme de Programme de reconnaissance des certifications forestières) ainsi que sur l'exploitation des forêts PEFC et FSC nivernaises. Par ailleurs, l'intégration de clauses sociales dans ses marchés contribue à l'accès ou au retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Environ 1 200 h d'insertion ont été réalisées, en 2024, sur les chantiers de la régie.

La régie est engagée également avec l'Ademe pour financer des installations de production de chaleur renouvelable au travers d'un Contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT). Grâce à ce dispositif, elle finance des porteurs de projets collectifs, d'entreprises et d'associations, entre autres (bois-énergie, solaire thermique, géothermie...).

Missions et activité de la régie SIEEEN Chaleur



Évolution du prix des combustibles 2017-2024 régie SIEEEN Chaleur, en € HT/MWh PCI



Les subventions 2024

PLANS DE SOUTIEN	MONTANTS en €
Région	6 692
Ademe	645 418
Conseil départemental	44 353
DETR (Préfecture de la Nièvre)	78 011
TOTAL	774 474

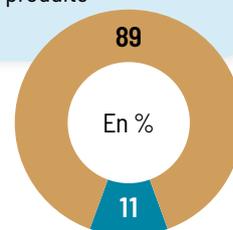


CHIFFRES-CLÉS



Mixité pondérée de l'énergie produite :

- Bois ●
- Énergies fossiles ●



> La régie renforce sa communication

En 2024, la régie s'est dotée de nouveaux supports d'information et de communication. Elle a conçu un modèle de panneau d'information qui sera installé sur chaque site de production de chaleur. Elle a édité également sa première lettre d'information annuelle à destination des maires, des parlementaires, de la Préfecture, du Conseil départemental et de la Région. Ce support présente la régie et ses agents et informe sur ses différentes infrastructures.



> Les chaufferies en construction

En 2024, 5 chantiers étaient en cours :

- **À Varzy**, la deuxième chaufferie (2 chaudières bois de 500 kW chacune, 2 chaudières gaz de 1 200 kW et 600 kW, 1 300 mètres linéaires de réseau), alimentera en chauffage une cité scolaire (un collège et 2 lycées), un ehpad, une école maternelle, une école élémentaire, la mairie, le musée, des logements communaux, l'agence La Poste, une salle des fêtes, un restaurant et 4 logements communaux (11 460 m²).
- **À Sougy-sur-Loire**, la chaufferie (130 kW bois, 150 mètres linéaires de réseau) desservira la mairie, l'école, une salle associative, une salle récréative et une salle de spectacle. Elle est installée dans une grange qui a été rénovée.
- **À Saint-Pierre-le-Mouëtier**, la chaufferie (2 x 300 kW bois, 95 mètres linéaires de réseau) alimentera en chauffage le collège et ses annexes ainsi que le gymnase communal (4 860 m²).
- **À Cossaye**, la chaufferie (120 kW bois, 104 kW gaz, 180 mètres linéaires de réseau) fournira en chauffage l'école primaire, la salle des fêtes, la cantine, la garderie, la mairie, 3 logements, la bibliothèque, les vestiaires sportifs et un bâtiment en projet (1 425 m²).
- **À Entrains-sur-Nohain**, la chaufferie (70 kW bois, 50 mètres linéaires de réseau) desservira les bâtiments de l'école, des logements communaux et une salle associative (540 m²).



> Le SIEEN inaugure les deux chaufferies de Coulanges-lès-Nevers

Le 7 octobre 2024, le SIEEN a inauguré les deux chaufferies de Coulanges-lès-Nevers, implantées au groupe scolaire André Malraux et à l'Espace des Saules. Celles-ci ont été mises en service au printemps 2024, après 9 mois de travaux.

La chaufferie bois de l'école André Malraux dessert en chauffage les écoles maternelle et primaire ainsi que le gymnase du site (2 580 m²). D'une puissance totale de 120 kW bois et 2 x 80 kW gaz naturel, pour 168 m de linéaire de réseau, elle consomme 33 tonnes de plaquettes bois par an.

L'opération a représenté un investissement de 628 212 € HT. Elle a bénéficié du soutien de l'Ademe à hauteur de 3 805 € pour l'étude et la conception ainsi que de 54 726 € dans l'investissement ; du FEDER à hauteur de 277 538 € et de la Région à hauteur de 1 071 €. La part d'autofinancement de la régie SIEEN Chaleur s'élève à 291 071 €.



La chaufferie de l'Espace des Saules alimente en chauffage le groupe scolaire des Saules, le gymnase, la salle culturelle ainsi que la salle Salmon (4 690 m²). D'une puissance totale de 200 kW bois pour 488 m de linéaire de réseau, l'installation intègre également une chaudière d'appoint au gaz naturel de 2 x 140 kW. Elle consomme 80 t de plaquettes bois par an.

D'un montant de 786 466 € HT, l'opération a reçu le soutien financier de l'Ademe à hauteur de 3 400 € pour l'étude de conception et 123 700 € dans l'investissement ; du FEDER et de la Région à hauteur de 264 037 €. La régie SIEEN Chaleur assume la part d'autofinancement à hauteur de 395 760 €.

> La production de plaquettes bois

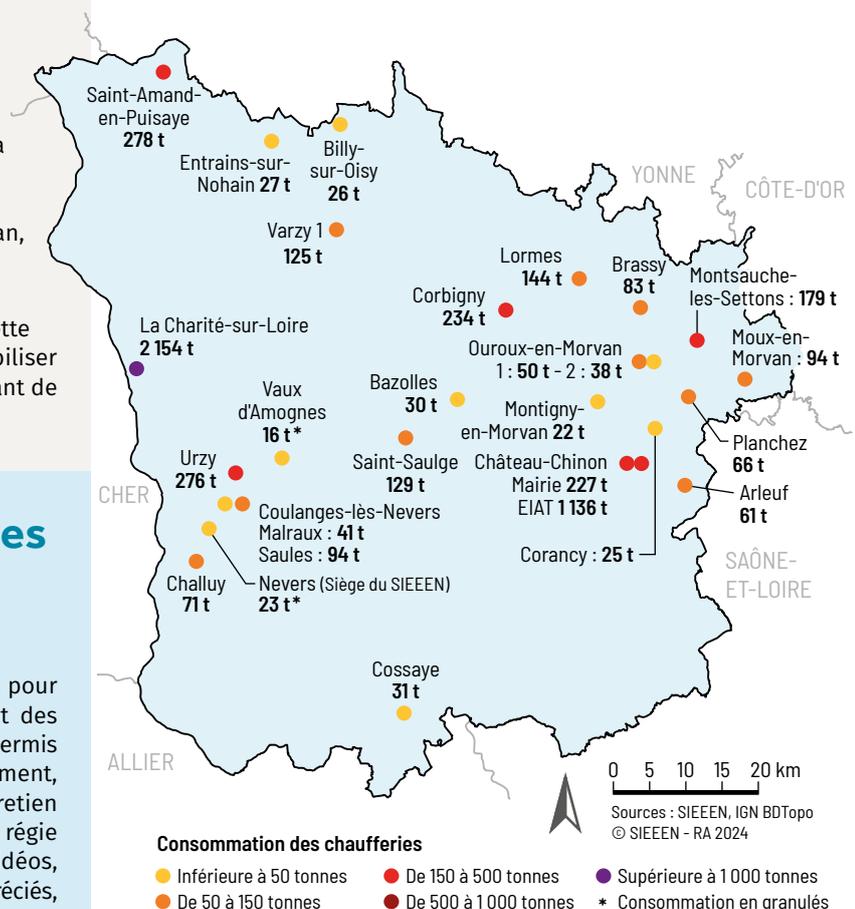
La régie assure la production de plaquettes bois pour ses chaufferies sur ses 2 plates-formes de Château-Chinon et Rix. D'une capacité annuelle de production de 3 500 t, le site de Château-Chinon a fourni 2 000 t de combustibles aux 9 chaufferies du Morvan durant la saison de chauffe 2023-2024. La plate-forme de Rix, d'une capacité de 2 500 t par an, a livré 278 t de plaquettes à la chaufferie de Saint-Amand-en-Puisaye.

En 2024, la plate-forme de Rix a été certifiée PEFC. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du SIEEN de mobiliser les ressources locales de façon raisonnée en s'assurant de pratiques sylvicoles durables.

> Un cycle d'ateliers techniques sur le fonctionnement des chaufferies

En 2024, la régie a organisé 10 ateliers techniques pour ses agents et 4 homologues du PNR du Morvan et des syndicats d'énergie de la Région. Ces matinées ont permis d'approfondir les connaissances techniques, notamment, sur les différents organes, le fonctionnement et l'entretien d'une chaufferie. Le responsable d'exploitation de la régie a préparé et animé ces ateliers avec l'appui de vidéos, d'exemples et d'exercices. Les ateliers ont été très appréciés, ils ont permis d'échanger sur les retours d'expériences et de partager des connaissances. La régie compte renouveler l'opération en 2025.

Les chaufferies en exploitation et leur consommation en plaquettes bois





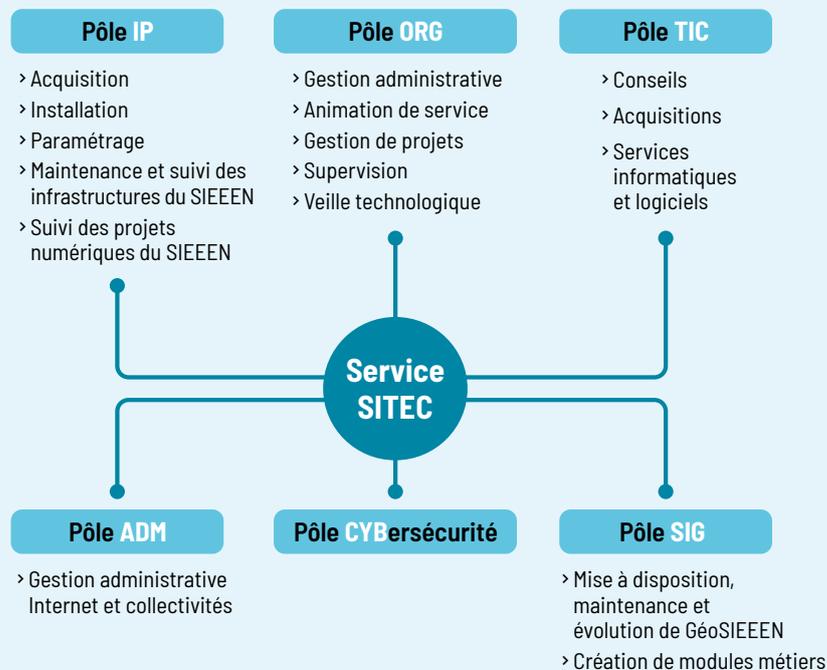
UNE INGÉNIERIE ÉPROUVÉE POUR SOUTENIR LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

Le Service d'Informations Territoriales des Collectivités (SITEC) apporte des solutions optimisées à 223 communes adhérentes, 6 communautés de communes et 10 syndicats de la Nièvre. Opérateur public de proximité de services numériques des collectivités (OPSN), le SITEC est structuré en 6 pôles de compétences en interaction constante.

En 2024, un audit de l'organisation du SITEC a abouti à différentes préconisations ainsi qu'à la définition de 3 axes stratégiques :

- > Le partenaire de référence des services numériques des collectivités de la Nièvre.
- > Le contributeur numérique, apporteur de solutions liées aux enjeux stratégiques du SIEEEN.
- > L'expert incontournable, structuré, dimensionné et organisé pour accompagner ses adhérents dans leur transition numérique.

Les pôles de compétences du SITEC



CHIFFRES-CLÉS





> Trois types de contractualisation à disposition des collectivités

Le SITEC propose aux collectivités trois types de contractualisation, pour bénéficier de ses services, solutions et conseils et tendre vers la sobriété numérique :

> **Le Pack Services** : après transfert de la compétence « Technologies de l'Information et de la Communication » (TIC) au SIEEEN, inclut une gamme riche de matériels, logiciels et services ainsi que l'accès libre et gratuit au catalogue des formations du SITEC, entre autres.

En 2024, l'adhésion au Pack Services était de 5,60 € par habitant, pour les communes et les communautés de communes, avec un seuil de 806 € et un plafond de 7242 € par an, selon les strates liées au total cumulé des recettes du compte administratif (tous budgets confondus). Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leurs recettes. Pour l'ensemble des collectivités, l'adhésion est complétée par un forfait en fonction du nombre de postes



à gérer. Lors de leur adhésion, les collectivités obtiennent une réduction de - 10 % sur la majorité des prestations.

> **La convention** : les collectivités ne pouvant transférer leur compétence informatique profitent des mêmes conditions que le Pack Services.

> **Les contrats de prestations sans transfert de compétence** : pour obtenir des solutions de maintenance annuelle, avec différents services en adéquation avec la demande des collectivités (matériel, assistance à distance, sur site...).

« Le pôle Cybersécurité du SITEC, créé fin 2023... »

Les contrats du SITEC 2024

TYPES DE CONTRATS	MONTANTS EN € TTC
Pack Services	1 074 905
SIG et solutions métiers	81 135
Assistance sur site	31 052
Convention	46 920
Matériel	23 494
Prestations TIC (DADS)	2 816
Formation	12 185
Prestations diverses en cartographie	3 872
Vente matériels informatiques	39 975
Assistance téléphonique	1 733
Relation	516
Facturation de connecteurs	2 070
TOTAL	1 316 673



> Un partenariat avec Nièvre Numérique pour superviser l'éclairage public connecté

Référent numérique des compétences du SIEEEN, le SITEC développe des solutions pour répondre aux besoins spécifiques des différents services. En 2024, il a conduit une étude avec Nièvre Numérique pour mettre en place la supervision de l'éclairage public et augmenter le parc d'éclairage public connecté. Inscrite dans la démarche des territoires connectés et durables, cette initiative a pour visée d'associer des objets connectés aux luminaires d'éclairage public, afin de pouvoir effectuer la supervision à distance et remonter les données sur l'éclairage public (consommations, temps d'éclairage...). Le SITEC assurera la supervision et l'exploitation des données, après l'intégration d'un hyperviseur. Nièvre Numérique se chargera de la gestion des objets connectés.





› Un pôle dédié à la cybersécurité

Le pôle Cybersécurité du SITEC, créé fin 2023, comprend trois agents et un apprenti en formation sur la problématique. Le pôle doit apporter une réponse rapide, efficace et coordonnée face à toute menace de sécurité du Système d'Information et de la continuité de service du SIEEEN. Il pilote, en outre, la mise en place des mesures techniques et organisationnelles dédiées à la sécurisation du Système d'Information du Syndicat. Les actions initiées découlent des audits du Système d'Information, dans le cadre du parcours cybersécurité mené en 2023, et de l'homologation annuelle au Référentiel Général de Sécurité (RGS 2.0.).

Le pôle Cybersécurité a traité divers sujets, en 2024 : élaboration d'une nouvelle charte informatique dans le cadre d'ateliers réalisés avec des référents métiers ; rédaction de politiques de sécurité (mots de passe, sauvegardes, filtrages web...) ; participation aux ateliers de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) afin de mettre en place le décret européen visant à élever le niveau global de cybersécurité ; déploiement d'outils de sécurité sur les postes du SIEEEN et des collectivités ; et mise en place d'une nouvelle solution de sauvegarde, identifiée suite à un marché dédié, pour renforcer la sécurité des postes des collectivités.

› Quelques chantiers réalisés, en 2024 :

- › Migration de 190 collectivités vers une nouvelle solution de sauvegarde plus avantageuse aux niveaux tarifaire et volumétrique.
- › Renouvellement du marché « Matériels », qui intègre l'obligation de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) d'acquérir 20 % de matériels reconditionnés.
- › Mise en place d'un marché de géo détection pour le SIEEEN avec un volet dédié aux exploitants des réseaux humides. Il inclut un processus de production et un protocole de contrôle et de structuration de la donnée, afin de favoriser la production et la pérennisation de données normalisées.
- › En collaboration avec la commune de Nuars, développement d'une solution pour le suivi et la génération des tableaux de classement des voiries communales.
- › Relevé en classe A des réseaux humides de la commune de Donzy pour la communauté de communes Cœur de Loire (assainissement et pluvial) et eau potable (SIAEP de la Bourgogne Nivernaise). D'un montant de 80 000 €, l'opération a été subventionnée à hauteur de 60 % par la Région.

› GéoSIEEEN, un SIG plébiscité par les collectivités

Véritable outil d'aide à la décision, le Système d'Information Géographique (SIG) GéoSIEEEN améliore la qualité des services rendus aux usagers, simplifie les tâches de secrétariat, renforce la connaissance du territoire et facilite sa gestion. Certaines cartes sont désormais accessibles via la page internet du SIEEEN, depuis le portail cartographique en page d'accueil, donnant accès à la cartographie des recycleries, déchetteries et points d'apports volontaires, ainsi que le cadastre solaire et les bornes de charge pour véhicules électriques. GéoSIEEEN s'est enrichi, en 2024, de nouveaux modules dédiés aux problématiques réseaux, en cohérence avec la réglementation anti-endommagement et le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) :

- › **SIT'VOIRIE** pour la gestion et l'instruction des arrêtés de voirie.
- › **SIT'CLASS** pour la gestion et la production des tableaux de classement de la voirie communale.
- › **SIT'ATLAS** pour la préparation à l'impression des planches cadastrales.
- › Mise en place d'un **protocole de contrôle et de validation** des données géographiques et topographiques produites dans le cadre des marchés du SIEEEN et à destination des collectivités nivernaises.
- › **Test de l'Interface de Programmation d'Application (API)** pour le déploiement et l'exploitation du Référentiel National Bâtiment (RNB), en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT).



CHIFFRES-CLÉS

GéoSIEEEN

**790 UTILISATEURS
ACTIFS**, toutes origines
confondues, dont **554**
pour les **communes**

**127 667 CONNEXIONS
ANNUELLES**

> Le SITEC forme

Les formateurs du SITEC ont suivi une formation de formateur. Ce qui conforte le SITEC dans la qualité de ses interventions. Depuis 2024, il multiplie les formations à distance sur les logiciels métiers et administratifs ainsi que le SIG pour toucher l'ensemble du territoire. Un travail de structuration des formations est en cours pour optimiser le suivi administratif et la qualité pédagogique.

Il assure la formation et l'examen pour l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) et a dispensé 15 jours de formations à 43 opérateurs (98 % de réussite), 12 encadrants (58 % de réussite) et 25 concepteurs (80 % de réussite).

> Le SITEC participe au Cybermois

À l'initiative de l'Union européenne, depuis 2012, **le Mois européen de la cybersécurité** promeut la cybersécurité dans les tous les pays membres, afin de les aider à mieux appréhender les menaces. Piloté en France par cybermalveillance.fr, le Cybermois s'est déroulé en octobre 2024. Le SITEC y a participé au travers de sa lettre d'information. Il a sensibilisé les agents du SIEEEN et les collectivités sur la cybermalveillance et les 10 règles d'or préventives :

1. **Méfiez-vous des messages suspects.**
2. **Séparez vos usages privés de ceux liés au travail.**
3. **Mettez à jour vos outils numériques.**
4. **En déplacement, prenez garde.**
5. **Verrouillez votre ordinateur.**
6. **Placez vos données dans des espaces sauvegardés.**
7. **Méfiez-vous des supports amovibles.**
8. **Maîtrisez vos réseaux sociaux.**
9. **Évitez les réseaux Wi-Fi publics ou inconnus.**
10. **Utilisez un gestionnaire de mots de passe.**



Techniciens affectés par communes

■ Jonathan BOUCHER	■ Ivan KLEIBER	■ Tylhan NIMAL
■ Hadad CAKIC	■ Céline LEBÈGUE	■ Tous techniciens

> Une semaine du grand ménage numérique au SIEEEN

Du 11 au 16 mars 2024, le SIEEEN a organisé un challenge du « grand ménage numérique » pour inciter ses agents à trier leurs messageries et fichiers stockés. 10 personnes ont été sensibilisées lors des 3 ateliers ludiques numériques éthiques. Une exposition a présenté l'itinéraire insoupçonné des appareils numériques. L'opération de nettoyage de fichiers, avec des objectifs de réduction du stockage des mails et fichiers sur les lecteurs réseaux, a atteint ses objectifs.

CHIFFRES-CLÉS

177,40 GIB
supprimés, soit
+ 400 mails et près
de 60 000 fichiers

DÉCHETS - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets





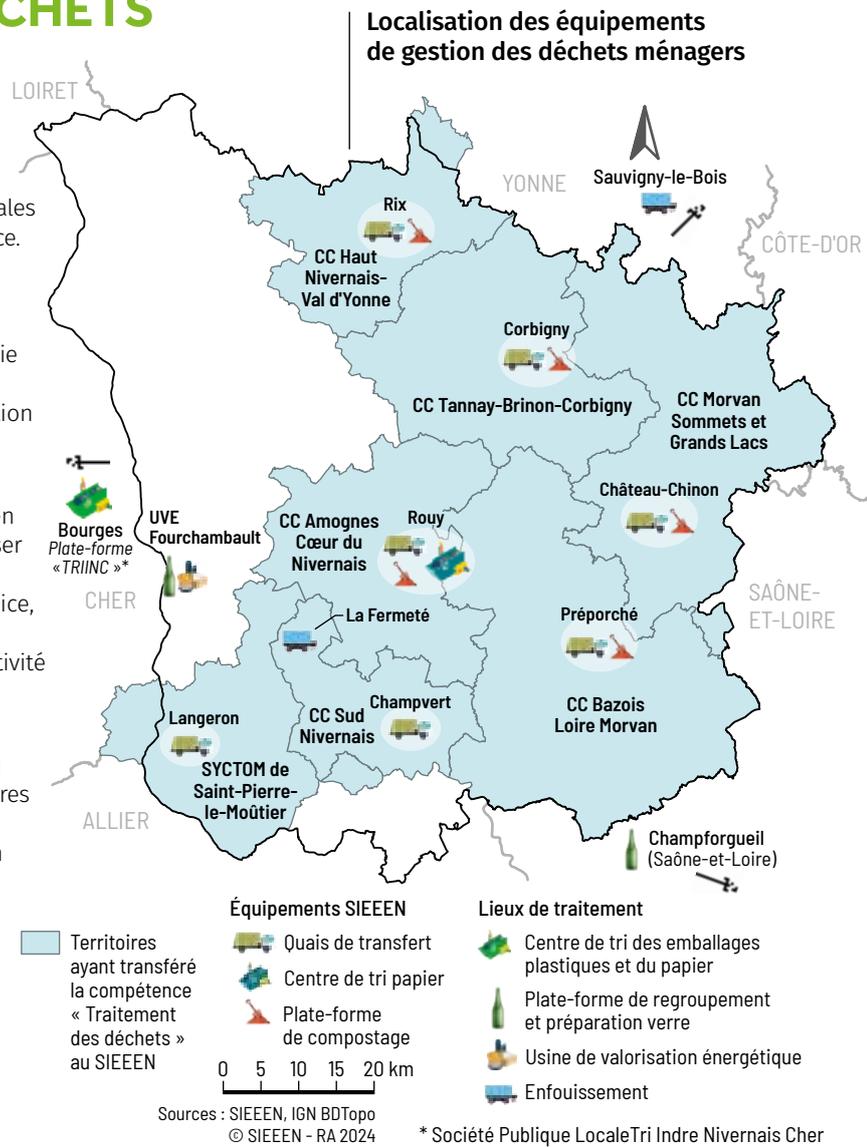
VERS LA CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Le SIEEEN assure la compétence de transfert, traitement et valorisation des déchets ménagers ainsi que la gestion des contrats financiers avec les éco-organismes pour le compte de 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (87 003 habitants) qui lui ont transféré cette compétence. Il porte également une mission d'animation et de communication de son territoire. Le Syndicat met en œuvre une politique volontariste qui vise à faire des déchets une ressource. Le développement de l'économie circulaire répond à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, qui participent de la transition écologique de la Nièvre.

Après une période d'interim, le SIEEEN a recruté une nouvelle cheffe de service, qui a pris ses fonctions, en octobre 2024. Un diagnostic a été effectué pour optimiser le fonctionnement du service Déchets - Économie circulaire. Cet exercice permet de restructurer le service, d'améliorer la transparence et la communication en son sein. Un important travail de structuration de l'activité est mené, notamment, sur l'arborescence et le suivi des données d'exploitation.

Le Syndicat poursuit la modernisation de son réseau d'équipements. Il dispose, aujourd'hui, des infrastructures et des compétences qui lui permettent de créer de nouvelles filières, avec la mise en œuvre de son plan de valorisation des déchets du BTP.

« ... un contrat avec l'Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière Bâtiment (OCAB) pour activer les filières plâtre, huisseries, laine de verre, laine de roche et bois. »



> Des équipements réhabilités et opérationnels

En 2021, le SIEEEN a démarré la modernisation de ses quais de transfert des déchets ménagers de la collecte vers le traitement, afin de réduire l'impact et les coûts de traitement des déchets. Il a voulu doter son territoire d'un réseau d'équipements évolutifs et plus autonomes. Les quais de transfert réhabilités sont opérationnels. Le nouveau quai de transfert de Langeron, qui remplace celui de Chantenay-Saint-Imbert et la rénovation du quai de transfert de Champvert, ont été inaugurés en mai 2024. Le Syndicat a également démarré les travaux d'un nouveau pont-bascule pour le site de Rix. Les bornes d'accès et de pesées du quai de Préporché sont



Quai de transfert de Champvert

en cours d'installation. Le Syndicat envisage aussi l'extension de la plate-forme de compostage de Rix, afin d'optimiser la répartition des flux et le réaménagement du site de Corbigny pour qu'il soit plus fonctionnel pour les deux collectivités utilisatrices.

› Un nouveau process de compostage innovant et plus performant

Fin 2021, après une phase d'étude et la découverte de procédés de compostage plus modernes, le SIEEEN fait le choix d'un système d'aération régulé qui permet de mieux maîtriser la fabrication de compost, gagner du temps et garantir un amendement de qualité. 2 ans plus tard, démarre la création de la nouvelle plate-forme de compostage sur le site de Rouy. Le nouveau process de compostage est mis en service, en mai 2024.

Ce nouveau process permet la fabrication de compost en 5 semaines de fermentation au lieu de 3 mois auparavant. Il nécessite moins de retournements, réduisant, ainsi, les émissions de CO₂. Grâce au logiciel de gestion associé aux unités, le suivi est optimisé également. Les températures sont contrôlées 24 h / 24. La fermentation se fait sur un cycle continu ajustable : l'air est insufflé toutes les 2 minutes avec une pause de 2 minutes pendant 120 minutes. Le gain de temps total est de 7 semaines.



Pour pouvoir assurer en régie la prestation de criblage des biodéchets, le SIEEEN investit, en 2024, dans un cribleur à étoiles. Grâce à cet équipement, le Syndicat peut améliorer la qualité de son compost, conforme à la norme NF 044-051 (types 5 et 9).



CHIFFRES-CLÉS

1,3 M€
d'investissement
dont **167 150 €**
de subvention DSIL

2 900 T
de biodéchets traités,
en 2024



› Le SIEEEN édite le Tri Mag pour renforcer la sensibilisation sur les consignes de tri

Face au laisser-aller inquiétant du geste de tri des emballages qui entraîne une baisse de qualité matière, le SIEEEN a lancé une nouvelle campagne de communication sur l'importance du respect des consignes de tri, fin 2024. Un support d'information de 4 pages sur les bons gestes a été réalisé : le Tri Mag. Édité à 28 000 exemplaires, il se décline en 2 versions distinctes : l'une pour les collectivités qui ont opté pour le tri du papier à part (6 000 exemplaires) ; l'autre pour les collectivités qui ont mis en place le tri multimatériaux (22 000 exemplaires).

Le Tri Mag vise à remobiliser les ménages nivernais sur le tri de leurs déchets. Trop d'erreurs de tri sont encore constatées dans les emballages et le papier : imbriqués, restes alimentaires, jouets, déchets toxiques (piles, seringues...). La SPL Tri Berry Nivernais (TRIINC) et l'Unité de Valorisation Énergétique à Fourchambault ont alerté également sur la présence de déchets dangereux pour les équipements et le personnel (piles, trottinettes, bombes de protoxyde d'azote...).



› Le SIEEEN met en place la Responsabilité Élargie du Producteur Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

Le SIEEEN et ses partenaires avaient conduit, à partir de 2019, une étude à l'échelle départementale pour définir un plan de valorisation des déchets du BTP. En 2024, le Syndicat a signé un contrat avec l'Organisme Agréé Coordonnateur Bâtiment (OCAB) pour activer les filières plâtre, huisseries, laine de verre, laine de roche et bois. La mise en place de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) permettra de réaliser des économies, promouvoir et développer l'économie circulaire au sein du territoire, grâce à la valorisation matières. Sur le territoire SIEEEN, une collectivité a activé les filières laine de verre et laine de roche. Des caractérisations de bennes réservées aux encombrants sont effectuées, afin d'apprécier les potentiels et les nouvelles filières éventuelles.

Le SIEEEN a recruté une chargée de mission « déchets du BTP et économie circulaire ». Elle doit identifier les filières pouvant émaner des besoins des collectivités, entre autres, et faire le lien avec les structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Le Syndicat a redimensionné son projet de centre multifilières initial. Il créera un espace dédié à la REP PMCB sur son site de Rouy Nord, qui comprendra une zone de stockage matières et l'aménagement d'alvéoles pour le développement des filières. Cette opération bénéficie d'une subvention DSIL et de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 50 % de l'investissement



Racks de collecte d'huisseries - Déchetterie de Corbigny

total. Grâce à ces soutiens, le SIEEEN pourra financer également des investissements en déchetterie pour les collectivités qui assurent la collecte des déchets. Le service Patrimoine et énergies du SIEEEN assurera la maîtrise d'œuvre du projet.



Quai de transfert de Langeron

› Le traitement des déchets sur le territoire SIEEEN, en 2024

POPULATION : 87 003		TONNE	KG/AN/HAB.	
DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS	OMR	9 103,74	104,64	
	Biodéchets	2 888,57	33,20	270 kg/an/hab. pour le SIEEEN
	Emballages (avec refus)	6 386,76	73,41	
	ou Emballages (hors refus)	5 058,35	58,14	330 kg/an/hab. pour la région Bourgogne Franche-Comté
	ou Papiers (avec refus)	761,08	8,75	
	Papiers (hors refus)	634,50	7,29	
	Emballages/papiers (H-Refus)	5 692,85	65,43	282 kg/an/hab. pour la France
	Refus de tri (erreurs de tri)	1 454,99	16,72	
	Verre	4 336,48	49,84	
DÉCHETS DE DÉCHETTERIES	Encombrants incinérables	1 934,16	22,23	270 kg/an/hab. pour le SIEEEN
	Encombrants enfouissements	3 018,40	34,69	
	Bois	3 118,01	35,84	278 kg/an/hab. pour la région Bourgogne Franche-Comté
	Cartons	1 282,12	14,74	
	Végétaux	13 583,46	156,13	
	Plâtre	395,94	4,55	251 kg/an/hab. pour la France
	Déchets dangereux	223,69	2,57	
DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SIEEEN (hors gravats)		47 455,61	545,45	

› Comptes Financiers Uniques 2024 du service Déchets - Économie circulaire

Dépenses d'exploitation réalisées hors excédent

CHAPITRE	DÉCHETS MÉNAGERS	EN %
Charges à caractère général	4 439 048	51,60
Charges de personnel	516 650	6,00
Autres charges de gestion courante	2 802 207	32,60
Charges financières	169 348	2,00
Charges exceptionnelles	122 051	1,40
Dotations aux amortissements	545 203	6,30
TOTAL	8 594 508	100,00

Recettes d'exploitation

CHAPITRE	DÉCHETS MÉNAGERS	EN %
Produits des services	681 559	7,60
Autres produits de gestion courante	45 458	0,50
Produits exceptionnels	8 472	0,10
Dotations et subventions	7 883 958	88,00
Amortissement des subventions	109 125	1,20
Excédent antérieur reporté	233 041	2,60
TOTAL	8 961 614	100,00

Dépenses d'investissement

OPÉRATION	DÉCHETS MÉNAGERS	EN %
Sites d'exploitation des déchets	5 108 767	46,50
Remboursement de la dette	288 381	2,60
Amortissement des subventions	109 125	1,00
Opérations patrimoniales	5 491 545	49,90
TOTAL	10 997 819	100,00

Recettes d'investissement

OPÉRATION	DÉCHETS MÉNAGERS	EN %
État - DSIL / Fonds Vert	-	0,00
Région	76 903	0,70
Emprunt	3 280 000	29,30
FCTVA	257 787	2,30
Dotations aux amortissements	5 491 545	49,10
Résultat de fonctionnement capitalisé	580 905	5,20
Excédent d'investissement reporté	954 459	8,50
TOTAL	11 186 802	100,00

ORGANISATION & MOYENS

- L'organisation du SIEEEN
- La gestion financière
- La gestion des ressources humaines
- Le pôle des affaires juridiques et des instances
- Le pôle commande publique
- Le bilan financier 2024 général
- Le pôle communication

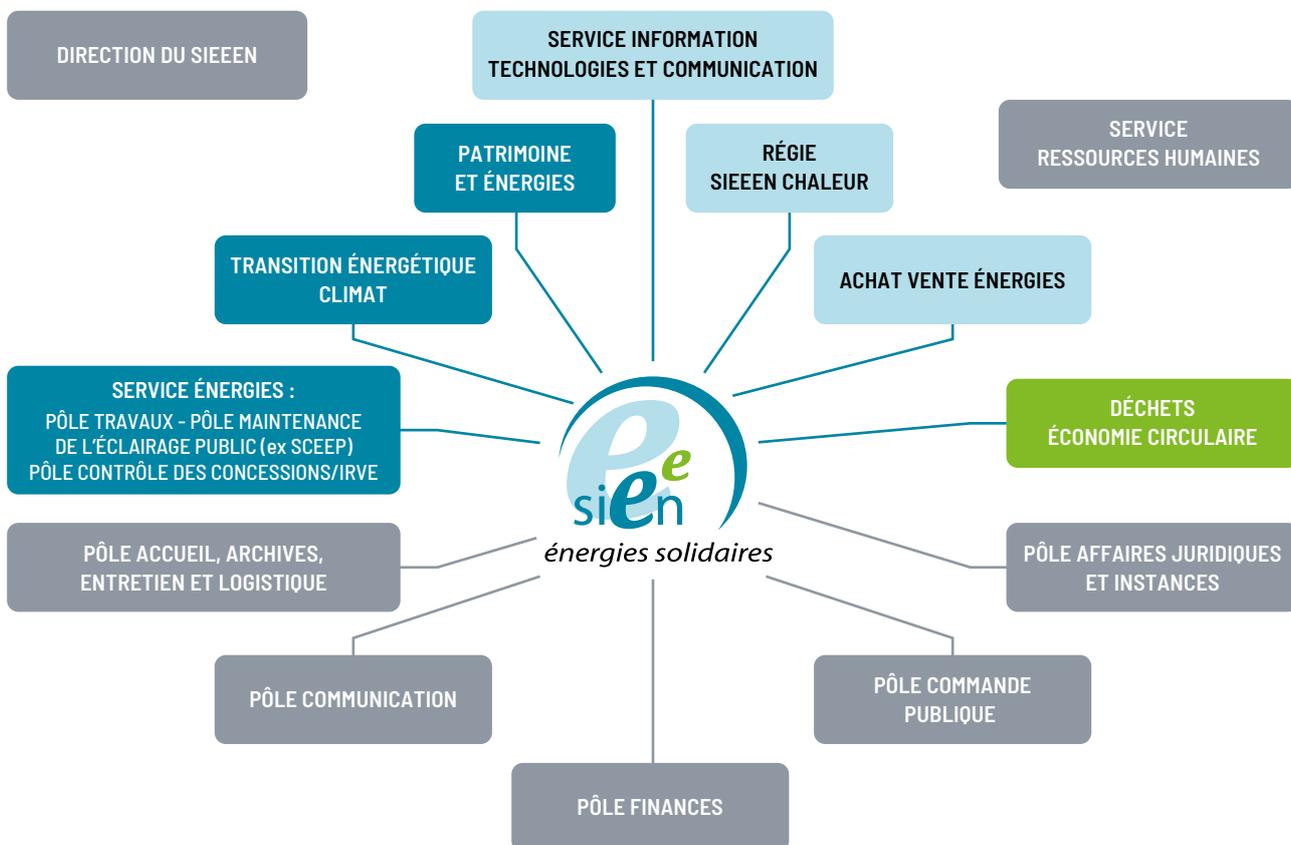




L'ORGANISATION DU SIEEEN

Organigramme des services opérationnels et fonctions support

SERVICES OPÉRATIONNELS



SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE



GESTION FINANCIÈRE DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2024 était de 23 384 020 € dont 7 199 208 € pour la régie SIEEEN Chaleur contre 19 309 885 € en 2023.

Le service de la dette a représenté une dépense de 238 253 €. Les lignes de trésorerie sont mobilisées à hauteur de 0 € au 31/12/2024.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2024, le service Ressources humaines a poursuivi sa veille réglementaire afin de pérenniser les bonnes pratiques professionnelles et garantir leur conformité. Les agents du SIEEEN ont pu renforcer leurs compétences en accédant à différentes formations. Des actions ont été initiées, également, en faveur du bien-être des agents.

› Le service Ressources humaines à la rencontre des étudiants nivernais

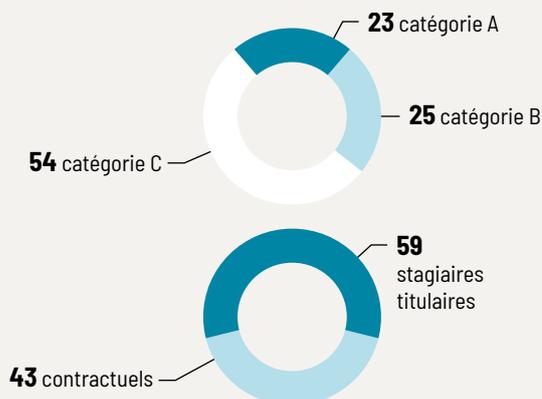
Le 28 mars 2024, le SIEEEN a participé à la 3^e édition du Stage Académie de Nevers, afin de faire découvrir aux étudiants de la Région le Syndicat et ses métiers. Cet événement permet de mettre en relation directe les jeunes talents du territoire et les entreprises en quête de compétences. Stage Académie a réuni 250 étudiants et une quarantaine de structures des secteurs privé et public de différents domaines : restauration rapide, transports ferroviaires, énergies, domaines techniques, milieu médical...



CHIFFRES-CLÉS



107 AGENTS dont 5 APPRENTIS :





› Deux séances d'information du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Depuis le 1^{er} septembre 2016, le SIEEEN adhère au CNAS, afin de pallier certaines actions sociales et culturelles qui ne sont pas inscrites au titre du SIEEEN ou de l'Amicale. Le service Ressources humaines a organisé deux séances d'information collective pour les agents du SIEEEN et du pôle maintenance de l'éclairage public, le 29 mai 2024, en collaboration avec un chargé d'animation et de développement du CNAS. Les agents ont pu profiter également de rendez-vous individuels pour faire le plein d'informations, afin d'optimiser leurs prestations et améliorer leur pouvoir d'achat, entre autres.

Les gestionnaires des ressources humaines se sont déplacés, en outre, sur les sites de traitement des déchets ménagers, afin d'échanger avec les agents et leur faire part des informations relatives au CNAS et sur le thème de la RH.

En vue de l'adhésion du SIEEEN à la garantie maintien salaire du Conseil départemental au 1^{er} janvier 2025, des entretiens individuels ont été proposés et réalisés durant le second semestre de l'année 2024.

› Un temps de relaxation proposé aux agents

Le SIEEEN a proposé à ses agents de découvrir les bienfaits physiologiques, psychologiques, biomécaniques et neurologiques du massage AMMA, lors d'un temps de pause. D'une durée de 20 minutes, le massage AMMA est une technique de massage japonais qui se pratique assis, sur une chaise ergonomique. Cette action s'inscrit dans la démarche d'amélioration du bien-être des agents.



› La démarche de prévention du SIEEEN

Le SIEEEN a poursuivi, en 2024, sa démarche de prévention en déployant une campagne de sensibilisation sur les risques psychosociaux (RPS) à destination de l'ensemble des encadrants et représentants du personnel. Cette sensibilisation est intégrée, désormais, dans le panel des formations des encadrants. Un psychologue du travail est intervenu pour définir les RPS (stress, violences internes et externes) et leurs conséquences sur la santé morale et physique des agents, les répercussions sur l'activité des organisations, les conditions à instaurer pour limiter les risques et les conflits, renforcer le sentiment de sécurité au travail et bien évaluer les RPS.

Ayant constaté un manquement dans la formation de certains agents, le Syndicat a procédé au recyclage de l'habilitation électrique (BR) de l'ensemble de l'effectif du pôle Maintenance de l'éclairage public (ex SCEEP). Les agents du service technique du SIEEEN ainsi que les contrôleurs ont été formés, en outre, à la maintenance de panneaux photovoltaïques.

Le Programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (130 actions) mis en œuvre, depuis plusieurs années, au SIEEEN, porte ses fruits : aucun accident de service ou de travail avec arrêt n'est à déplorer en 2024.



› Le SIEEEN participe à la semaine du handicap : le DUODAY

Lors de la 28^e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 18 au 24 novembre 2024, le SIEEEN a accueilli 3 personnes en situation de handicap, sur une journée, au pôle Accueil, au service Ressources humaines et au SITEC. Cette initiative est un véritable levier pour inciter les entreprises à employer des personnes en situation de handicap. Les 3 personnes accueillies et les 3 tuteurs du SIEEEN ont apprécié cette journée et appelé au renouvellement de l'initiative, en 2025.



CHIFFRES-CLÉS

93 %
de l'effectif habilités
sauveteurs-secouristes
du travail et 1^{er} secours

**SÉCURITÉ ET
PREMIERS SECOURS**

91 % des agents
formés au risque incendie
et à l'utilisation
des extincteurs

LE SIEEEN SE DOTE D'UN PÔLE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

En 2024, le SIEEEN a créé son pôle juridique, afin de sécuriser ses actes juridiques, ses différents projets ainsi que ses partenariats. Le pôle se charge de l'analyse juridique des problématiques que traite le Syndicat et de la rédaction des actes. Il gère également les instances syndicales. Il a mis en place, dans ce cadre, un circuit de validation des délibérations pour faciliter le travail des services et de la direction. Le pôle juridique compte investir dans des logiciels de gestion de contrats et des instances pour renforcer la prévention des risques juridiques et mettre à disposition des services des outils qui centralisent les informations.

CHIFFRES-CLÉS

48 SAISINES

**197
DÉLIBÉRATIONS**

LE PÔLE COMMANDE PUBLIQUE

Le SIEEEN confie à son pôle commande publique la rédaction de ses marchés. En 2024, le pôle a fait l'acquisition du logiciel Marco pour la gestion des achats et des marchés ainsi que la rédaction des pièces administratives.

Le Syndicat a renouvelé son partenariat avec la Fabrique de l'emploi pour la période 2024-2026, afin de poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'insertion sociale inclus dans ses marchés de travaux.

CHIFFRES-CLÉS

21 PROCÉDURES,

soit
**61
MARCHÉS**

Partenariat avec la Fabrique de l'Emploi

- › **9 328 H** réalisées en insertion
- › **19** demandeurs d'emploi missionnés soit 5,8 ETP
- › **7** opérations concernées
- › **5** personnes embauchées en CDI

BILAN FINANCIER GÉNÉRAL

Fiscalité sur l'énergie

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant de 4 563 555 € au titre de l'année 2024 (4 870 388 € en 2023). Le

Syndicat a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 171 578 € (738 647 € en 2023).

Utilisation de la taxe pour 100 € perçus

DÉSIGNATION	MONTANTS EN €	EN %	SOIT EN €
Virement à la section d'investissement (travaux ER/EP)	3 104 123	68,02	68,02
Subventions versées - EP	34 049	0,75	0,75
Subventions versées - AAP rénovation énergétique	536 213	11,75	11,75
Service de la dette	889 170	19,48	19,48
TOTAL	4 563 555	100,00	100,00

Dépenses d'exploitation

CHAPITRES	BUDGET PRINCIPAL	DÉCHETS MÉNAGERS	BUDGET PRESTATIONS	RÉSEAUX DE CHALEUR	TOTAL (en €)	EN %
Charges à caractère général	3 617 008	4 439 048	120 060	917 820	9 093 937	42,40
Charges de personnel	4 027 269	516 650	601 039	370 998	5 515 955	25,72
Autres charges de gestion courante	287 958	2 802 207	3 864	-	3 094 029	14,43
Charges financières	187 876	169 348	-	140 417	497 641	2,32
Charges exceptionnelles	4 863	122 051	1 358	49 865	178 138	0,83
Dotations provisions	-	-	-	115 015	115 015	0,54
Dotations aux amortissements	1 382 825	545 203	7 080	771 073	2 706 181	12,62
Impôt sur les bénéfices	-	-	82	-	82	0,00
Variation de stock	-	-	-	246 324	246 324	1,15
Déficit antérieur reporté	-	-	-	-	-	0,00
TOTAL	9 507 800	8 594 508	733 483	2 611 512	21 447 303	100,00

Recettes d'exploitation

CHAPITRES	BUDGET PRINCIPAL	DÉCHETS MÉNAGERS	BUDGET PRESTATIONS	RÉSEAUX DE CHALEUR	TOTAL (en €)	EN %
Taxes d'électricité	4 563 555	-	-	-	4 563 555	16,79
Produits des services	798 537	681 559	731 768	1 592 084	3 803 948	14,00
Études en régie	1 008 818	-	-	116 090	1 124 908	4,14
Autres produits de gestion courante	1 722 649	45 458	-	232 432	2 000 539	7,36
Produits exceptionnels	11 530	8 472	2 462	66 302	88 765	0,33
Atténuations de charges	162 324	-	-	-	162 324	0,60
Dotations et subventions	5 665 922	7 883 958	-	30 804	13 580 684	49,97
Excédent antérieur reporté	842 106	233 041	1 017	85	1 076 249	3,96
Variation de stock	-	-	-	137 241	137 241	0,51
Reprise provisions	-	-	-	-	-	0,00
Produits financiers	6 800	-	-	-	6 800	0,03
Amortissement des subventions	84 968	109 125	-	436 559	630 652	2,32
TOTAL	14 867 210	8 961 614	735 246	2 611 597	27 175 667	100,00



Dépenses d'investissement

OPÉRATIONS	BUDGET PRINCIPAL	DÉCHETS MÉNAGERS	BUDGET PRESTATIONS	RÉSEAUX DE CHALEUR	TOTAL (en €)	EN %
Réseaux électriques	3 914 607	-	-	-	3 914 605	10,95
Réseaux d'éclairage public	5 771 857	-	-	-	5 771 857	6,14
Réseaux numériques	-	-	-	-	-	0,00
Bâtiments et autres	496 508	-	17 440	-	513 948	1,44
Pack Services	309 419	-	-	-	309 419	0,87
Subventions versées	536 213	-	-	-	536 213	1,50
Sites d'exploitations des déchets	-	5 108 767	-	-	5 108 767	14,29
Réseaux de chaleur	-	-	-	2 810 429	2 810 429	7,86
Remboursement de la dette	701 294	288 381	-	416 190	1 405 865	3,93
Participation en annuités	453 507	-	-	-	453 507	1,27
Opérations pour compte de tiers	825 365	-	-	-	825 365	2,31
Frais études en régie	1 008 818	-	-	116 090	1 124 908	3,15
Amortissement des subventions	84 968	109 125	-	436 559	630 652	1,76
Opérations patrimoniales	910 403	5 491 545	-	1 078 997	7 480 945	4,76
Variation de stock	-	-	-	137 241	137 241	0,38
Déficit antérieur reporté	4 730 226	-	-	-	4 730 226	13,23
TOTAL	19 743 186	10 997 819	17 440	4 995 505	35 753 950	100,00

Recettes d'investissement

OPÉRATIONS	BUDGET PRINCIPAL	DÉCHETS MÉNAGERS	BUDGET PRESTATIONS	RÉSEAUX DE CHALEUR	TOTAL (en €)	EN %
FACé	2 141 875	-	-	-	2 141 875	6,76
Enedis (réseaux vétustes + PCT)	501 489	-	-	-	501 489	1,58
Participations (tiers et collectivités)	713 301	-	-	-	713 301	2,25
État - DSIL / Fonds Vert	288 037	-	-	78 011	366 301	1,16
État - Ademe	-	-	-	645 418	645 418	2,04
Région	-	76 903	-	6 692	83 595	0,26
Autres financeurs	206 535	-	-	105 770	312 305	0,99
Emprunt	1 800 000	3 280 000	-	400 000	5 480 000	17,30
Résultat de fonctionnement capitalisé	5 565 672	580 905	-	-	6 146 577	19,40
FCTVA	1 041 916	257 787	-	-	1 299 702	4,10
Récupération TVA auprès d'Enedis	171 578	-	-	-	171 578	0,54
Participations en annuités - EP	309 504	-	-	-	309 504	0,98
Opérations pour compte de tiers	726 785	-	-	-	726 785	2,29
Dotations aux amortissements	1 382 825	545 203	7 080	771 073	2 706 181	8,54
Variation de stock	-	-	-	246 324	246 324	0,78
Dotations provisions	-	-	-	115 015	115 015	0,36
Opérations patrimoniales	910 403	5 491 545	-	1 078 997	7 480 945	23,62
Excédent d'investissement reporté	-	954 459	86 856	1 190 470	2 231 785	7,05
TOTAL	15 759 920	11 186 802	93 936	4 637 769	31 678 427	100,00

Opérations pour compte de tiers

NATURE	DÉPENSES	EN %	RECETTES	EN %
Informatique communale	-	0,00	-	0,00
Éclairage	141 072	17,10	155 993	21,50
Réseaux de télécommunications	229 087	27,80	219 807	30,20
Étude de faisabilité chaufferies bois et réseaux	6 258	0,80	26 964	3,70
Étude de faisabilité solaire thermique	-	0,00	1 755	0,20
Étude de faisabilité solaire photovoltaïque	-	0,00	198	0,00
Étude de faisabilité géothermie	-	0,00	516	0,10
Coordination COT ENR	263 323	31,90	321 551	44,20
Intracting	122 985	14,90	-	0,00
Géo détection cimetières	2 640	0,30	-	0,00
Géo détection réseaux humides	60 000	7,30	-	0,00
TOTAL	825 365	100,00	726 785	100,00

En 2024, il a été collecté 427 619 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 1 526 463 €. Le Syndicat a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 1 281 801 €.



Stand des Territoires d'Énergie Bourgogne Franche-Comté au Congrès FNCCR de Besançon

LE PÔLE COMMUNICATION

› Le SIEEEN participe au 39^e congrès de la FNCCR

Le SIEEEN, les autres syndicats de la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Besançon et ses AODE, ont co-organisé le 39^e congrès de la FNCCR, du 26 au 28 juin 2024, à Besançon. L'édition 2024 a proposé plus de 50 tables rondes, conférences, ateliers et plénières sur le thème de la territorialisation de

la transition écologique, notamment les enjeux actuels et à venir de la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets et du numérique. Environ 3 000 parlementaires, élus locaux et décideurs publics ainsi que 120 exposants ont répondu présent à ce grand rendez-vous.

› Des hauts fonctionnaires découvrent les équipements du SIEEEN

Dans le cadre d'une formation sur la Transition énergétique, la Préfecture de la Région Bourgogne Franche-Comté a sollicité le SIEEEN, le 24 octobre 2024, pour organiser des

visites de sites en lien avec les énergies renouvelables pour de hauts fonctionnaires.

› Le SIEEEN au Carrefour des collectivités

Le 6 décembre, le SIEEEN a participé au Carrefour des collectivités, à l'Agropôle du Marault, à Magny-Cours. Sur son stand, il a mis en lumière l'ingénierie, les outils et les services qu'il développe pour soutenir les collectivités locales. Il a présenté également Nièvre Énergies, son outil opérationnel pour développer les énergies renouvelables, ainsi que l'étude sur la solarisation des parkings et terrains sportifs.



› Le SIEEEN soutient Électriciens Sans Frontières

Le 7 décembre, le Syndicat a renouvelé officiellement sa convention de partenariat avec Électriciens Sans Frontières pour une durée de 3 ans. L'aide de 30 000 € permettra au village de Kasi, en République Démocratique du Congo, d'avoir accès à l'électricité et à l'eau.





L'ALECN, OUTIL DE PROXIMITÉ GRATUIT VOUÉ AUX PROBLÉMATIQUES ÉNERGÉTIQUES



Depuis 2010, L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) sensibilise, informe et accompagne, en amont, les collectivités et organismes publics et parapublics pour faciliter l'émergence de projets d'énergies renouvelables thermiques. SIEEEN Chaleur lui confie, ainsi, ses analyses d'opportunité et études de faisabilité. En 2024, 11 nouveaux projets ont été étudiés et 12 projets antérieurs étaient en suivi.

L'ALECN conseille et accompagne, gratuitement, les copropriétés, propriétaires occupants, bailleurs et locataires dans leurs projets de rénovation énergétique, via son « espace conseil

France Rénov ». En 2024, elle a suivi 3 300 demandes et tenu 152 rendez-vous délocalisés.

Engagée dans la lutte contre la précarité aux côtés du SIEEEN, l'ALECN assure la détection des ménages impactés (148 diagnostics, en 2024). 62 % des diagnostics débouchent sur des travaux de rénovation énergétique ambitieux. Sur 69 % des logements initialement classés en étiquette G, 63 % atteignent l'étiquette C, suite aux travaux projetés. L'ALECN organise également des animations (10 en 2024) sur les thématiques énergétiques pour différents publics.



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre et son Espace Conseil France Rénov' sont à votre service, gratuitement



Votre service public de conseil en rénovation (énergétique/autonomie) et en énergies renouvelables, gratuit, pour tous en Nièvre

Vous souhaitez :

- Maîtriser vos dépenses d'énergie ?
- Connaître **toutes les aides** disponibles cumulables pour vos travaux d'énergie ?
- Recueillir **des informations fiables** pour faire vos choix en toute connaissance de cause ?
- Isoler pour l'hiver et la période estivale ?
- Changer de mode de chauffage ?
- Vous intéresser aux énergies renouvelables ?

CONTACTS Au **03 86 38 22 21** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
13 avenue Pierre Bérégo, à Nevers, dans nos locaux, sur rendez-vous
Par courriel : infoenergie@ale-nievre.org
7 lieux de permanences, sur rendez-vous :
Decize, Luzy, Cosne, Lormes, Corbigny, Clamecy, Château-Chinon



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



L'ALEC de la Nièvre est une association nivernaise soutenue par le SIEEEN, les collectivités locales, les Pays, les Consulaires. Elle porte le service gratuit, neutre et indépendant France Rénov' dans la Nièvre.

www.ale-nievre.org

NIÈVRE ÉNERGIES, UN OUTIL OPÉRATIONNEL NIVERNAIS AU SERVICE DU TERRITOIRE



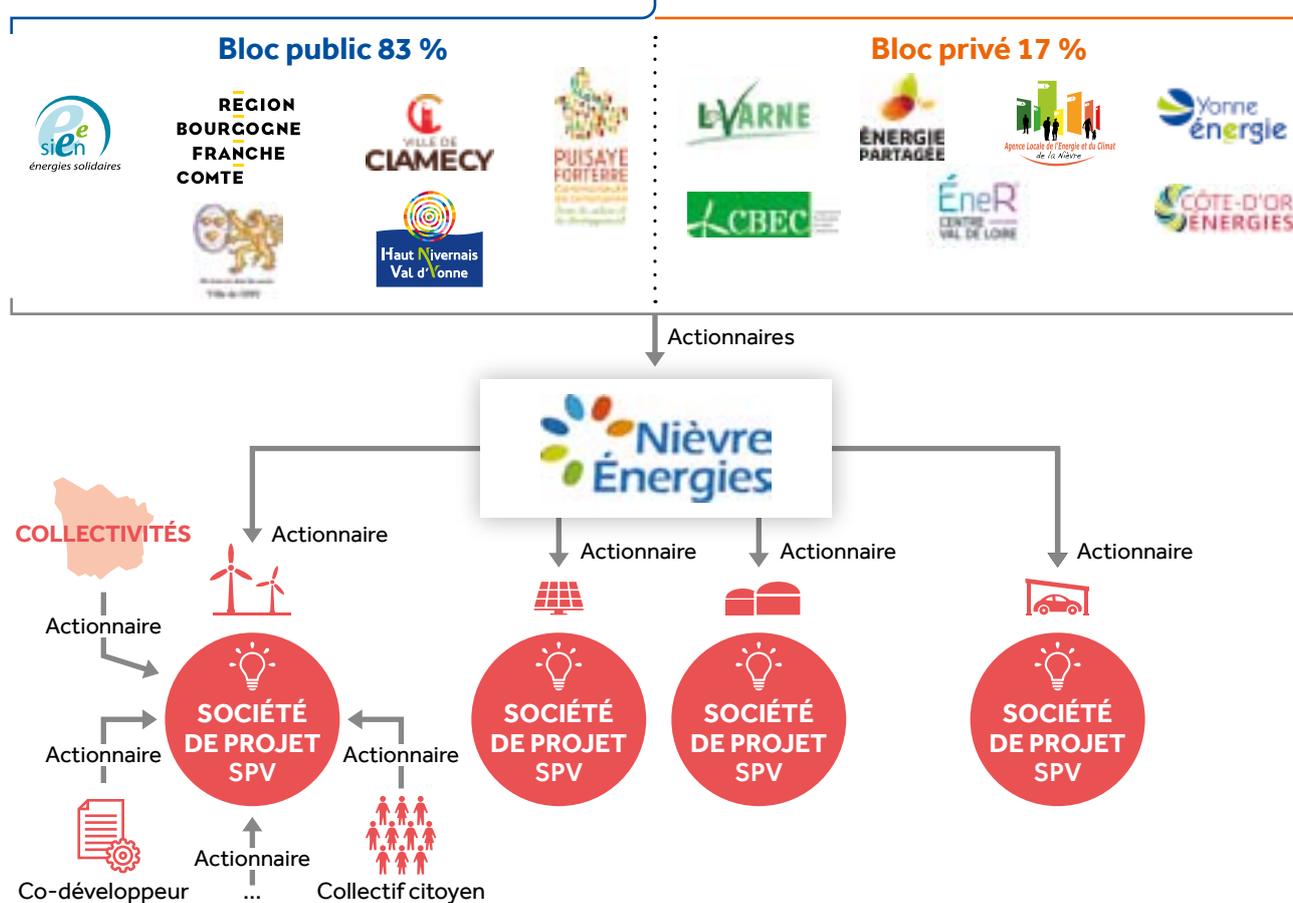
La Nièvre doit multiplier par 5 ses capacités de production d'énergies renouvelables pour tendre vers l'équilibre énergétique, en 2038. Aménageurs du territoire, les collectivités peuvent développer seules des projets ou prendre des participations dans des sociétés de projets (SEM, SEMOP, SPL, SAS...). Le SIEEEN et ses partenaires ont créé la SEM (Société d'Économie Mixte) Nièvre Énergies pour doter le territoire d'un outil opérationnel public et citoyen ayant la capacité de porter des projets d'envergure, en cohérence avec les besoins des collectivités.

Nièvre Énergies dispose de capacités d'investissements importantes en mobilisant des fonds publics et privés

(2 968 000 €). Elle n'est pas contrainte aux limites de participations des collectivités dans d'autres sociétés. En rentrant au capital des sociétés de projets au côté de Nièvre Énergies, les collectivités participent pleinement à la gouvernance, maîtrisant ainsi le développement et les retombées financières. La SEM œuvre au développement maîtrisé et concerté de projets dans toutes les filières d'énergies renouvelables.

En 2024, afin de porter des projets renouvelables de taille intermédiaire, elle a signé un partenariat avec See You Sun pour la solarisation des parkings (> 1500 m²) et des sites sportifs du département.

PORTAGE DES PROJETS





La **FNCCR** est la fédération nationale des collectivités dévolues aux services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, déchets, numérique.



Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique. Ce programme CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) porté par la FNCCR, vise à mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.



Territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté : alliance des Syndicats départementaux d'énergies de la Région Bourgogne Franche-Comté, sous la marque « Territoire d'énergie » déployée par la FNCCR. Cette identité dédiée aux autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) marque leur engagement dans la transition énergétique.

GLOSSAIRE SIEEN

ADS : Autorisation du Droit des Sols
AEG : Audit Énergétique Global
AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
ALECN : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre
AMF : Association des Maires de France
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANAR : Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion
ANTS : Agence Nationale des Titres Sécurisés
AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergies
APD : Avant-Projet Définitif
APS : Avant-Projet Sommaire
ATD : Agence Technique Départementale
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BT : Basse Tension
BT-HTA : Réseau Basse Tension et Moyenne Tension (HTA)
CAO : Commission d'Appel d'Offres
CAP : Commission Administrative Paritaire
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
CDG : Centre De Gestion de la fonction publique
CEE : Certificats d'Économies d'Énergies
CEP : Conseil en Énergie Partagé
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COMEDec : Carte de Communication Électronique des Données d'État-Civil
COPIl : Comité de Pilotage
COT : Contrat d'Objectif Territorial
COTEC : Comité Technique
CRAC : Compte-Rendu d'Activité de la Concession
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
CST : Comité Social Territorial
CTE : Contrat de Transition Écologique
DADS : Déclaration Annuelle des Données Sociales
DADS-U : Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée
DASEN : Direction Académique de l'Éducation Nationale
DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques
DCE : Document de Consultation des Entreprises
DET : Direction de l'Exécution des Travaux
DGA : Directeur Général Adjoint
DGS : Directeur Général des Services
DMA : Départements Mal Alimentés
DPO : Délégué à la Protection des Données
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSN : Déclaration Sociale Nominative
DSP : Délégation de Service Public
DT-DICT : Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
ENR : Énergies Nouvelles Renouvelables
EP : Éclairage Public
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ERP : Établissement Recevant du Public
FACÉ : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FNAME : Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie ou Fonds petits travaux
FPT : Fonction Publique Territoriale
FSL : Fonds Solidarité Logement
GWc : GigaWatt Crête
HTA : Haute Tension A (Moyenne Tension)
IRVE : Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques
MDE : Maîtrise de la Demande en Énergie
MWc : MégaWatt Crête
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OM : Ordures Ménagères
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
OPC : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier
PASRAU : Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres
PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié
PDE : Plan Départemental Environnement
PDV : Prolongation de la Durée de Vie des ouvrages
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNRM : Parc Naturel Régional du Morvan
REU : Répertoire Électoral Unique
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
SCEEP : Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information
SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable
SEM : Société d'Économie Mixte
SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SIAP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SIG : Système d'Information Géographique
SIOM : Syndicat Mixte des Ordures Ménagères
SITEC : Service d'Informations Territoriales des Collectivités
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SPL : Société Publique Locale
SPS : Sécurité et Protection de la Santé
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SSII : Société de Services et d'Ingénierie en Informatique
SST : Service Santé au Travail
TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS : Territoire à Énergie POSitive
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité
UAMN : Union Amicale des Maires de la Nièvre

Avec vous...

Depuis 1946, le SIEEN est un partenaire public privilégié des collectivités dans les domaines de l'énergie, de l'équipement et de l'environnement. Il diversifie ses compétences et ses activités pour faciliter le développement durable du territoire :

- › Distribution de l'électricité et de gaz.
- › Éclairage public.
- › Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- › Gestion des déchets ménagers et assimilés.
- › Développement des réseaux de chaleur.
- › Développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- › Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE).

... Et pour vous.

Acteur solidaire de son territoire et facilitateur, le SIEEN développe des outils et des solutions pour soutenir les collectivités nivernaises au quotidien :

- › Un extranet syndical.
- › Une hotline pour l'assistance informatique.
- › Une lettre d'information mensuelle.
- › Un Système d'Information Géographique (SIG GéoSIEEN).
- › Des applications numériques métiers.
- › Un outil pour définir les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).
- › Un cadastre solaire départemental.
- › Des dispositifs incitatifs pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- › Une solution de sauvegarde des données mutualisée et la cybersécurité.
- › Une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

LE SIEEEN

des énergies toujours plus solidaires



7, place de la République
58000 Nevers
Tél. : 03 86 59 76 90
www.sieeen.fr - contact@sieeen.fr

ACTEE

